



AVIS DE CONVOCATION NOTICE OF MEETING

À tous les membres du conseil de la Municipalité de Chelsea, cet avis vous est par la présente donné par la soussignée Directrice générale que vous êtes convoqués à une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 3 novembre 2026 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au 216, chemin d'Old Chelsea, à Chelsea.

L'ordre du jour est le suivant :

To all Council members of the Municipality of Chelsea, this notice is hereby given by the undersigned Director General that you are summoned to an ordinary Council sitting to be held Tuesday, November 3, 2026, at 7 p.m. in the Council chambers of the MRC des Collines-de-l'Outaouais, at 216 chemin d'Old Chelsea, in Chelsea.

The agenda is as follows :



ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2026 – 19 h

AGENDA ORDINARY SITTING OF COUNCIL NOVEMBER 3, 2026 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA
- 2) RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT
- 3) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD
- 4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2026 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD ON OCTOBER 6, 2026
- 5) DÉPOT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS
 - a) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour la réunion ordinaire tenue le 16 septembre 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the minutes of the Planning Advisory Committee ordinary meeting held on September 16, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
 - b) Amendements budgétaires mensuels – Septembre 2026 / Monthly budget amendments – September 2026

- c) Dépôt du rapport de consultation – Consultation publique d’avril 2026 concernant les besoins en matière de parcs et espaces verts dans le secteur Hollow Glen / Tabling of the consultation report – Public consultation held on April 2026, regarding park and green space needs in the Hollow Glen sector
- d) Dépôt de la liste des comptes payés du 17 septembre 2026 au 13 octobre 2026 au montant de 1 200 057,08 \$ / Tabling of the list of accounts paid from September 17, 2026, to October 13, 2026, in the amount of \$1,200,057.08

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1394-26 – Règlement créant une réserve financière pour les élections municipales / Notice of motion, presentation and tabling of the draft by-law number 1394-26 – By-law establishing a financial reserve for municipal election expenses
- b) Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1395-26 – Règlement pour abroger et remplacer le règlement numéro 1379-26 concernant la régie interne du conseil / Notice of motion, presentation and tabling of the draft by-law number 1395-26 – By-law to repeal and replace by-law number 1379-26 concerning the internal governance of the council

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

- a) Octroi d’un mandat de services professionnels en ingénierie civile – Gestion des eaux pluviales et aménagement de l’accès public à la rivière Gatineau au chemin Burnett (abroge et remplace la résolution numéro 235-26) / Awarding of the contract for professional engineering services – Stormwater management and development of public access to the Gatineau river on chemin Burnett (repeals and replaces resolution number 235-26)
- b) Octroi des contrats et paiement des dépenses pour l’achat de boyaux d’incendie et de lances de combat pour le Service de sécurité incendie à même le fonds de roulement / Awarding of contracts and payment of expenses for the purchase of fire hoses and combat spears for the Fire Department from the working capital
- c) Octroi de mandat pour la planification stratégique de l’accès à l’eau (abroge et remplace la résolution numéro 284-26) / Awarding of the contract for a strategic planning of water access (repeals and replaces resolution number 284-26)
- d) Octroi du mandat pour la réalisation du plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) pour le réseau du secteur Farm Point / Awarding of the contract for the preparation of the Plan de gestion des actifs en eau (PGE-Eau) for the Farm Point water network

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Autorisation de signer une entente avec Bell Canada pour le déplacement des utilités publiques sur le chemin de la Rivière / Authorization to sign an agreement with Bell Canada for the relocation of public utilities on chemin de la Rivière
- b) Paiement pour des travaux supplémentaires pour la réfection du chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et la Promenade de la Gatineau / Payment for additional work for repair work on chemin du Lac-Meech, between chemin Dunlop and the Gatineau Parkway

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

6.6) DIVERS / VARIOUS

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Permanence de Monsieur Cédric Williams au poste de Responsable du service des communications / Permanency of Mr. Cédric Williams as Communications Manager

- b) Démission de l'employé.e numéro 930 / Resignation of Employee number 930
- c) Nomination de Madame Manon Proulx à titre de Trésorière adjointe / Appointment of Mrs. Manon Proulx as Deputy Treasurer
- d) Démission de l'employé.e numéro 886 / Resignation of Employee number 886
- 7) **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**
- 7.1) **DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS**
- 7.2) **PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS**
 - a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne attachée – 528, route 105 – District électoral 1 / Site Planning and Architectural Integration Program – Attached sign – 528 route 105 – Electoral district 1
- 7.3) **USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES**
- 7.4) **PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING**
- 7.5) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
 - a) Avis de motion – Projet de règlement numéro 1396-26 – Règlement établissant un contrôle provisoire des interventions liées à l'alimentation en eau, aux égouts et à l'assainissement des eaux / Notice of motion – Draft by-law number 1396-26 – By-law Establishing Temporary Control Over Interventions Related to Water Supply, Sewer Systems, and Wastewater Treatment
- 7.6) **DIVERS / VARIOUS**
- 8) **ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**
- 9) **TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**
- 10) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**
 - a) Demande de financement au Fonds pour bâtir des collectivités fortes – Volet des impacts locaux (VIL) pour la restauration et l'aménagement de la gare des Cascades / Funding Application to the Building Strong Communities Fund – Local Impacts Component (LIS) for the Restoration and Development of the Cascades Station
 - b) Appui de principe au projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique - Terrain Chelsea 1 / In-Principle Support for the Proposed Development of a Synthetic Turf Soccer Field – Chelsea Field 1
- 11) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**
- 12) **LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 30^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2026.


Claudine Lacasse
Directrice générale



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 3 NOVEMBRE 2026 – 19 h**

**AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
NOVEMBER 3, 2026 – 7:00 P.M.**

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2026 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD ON OCTOBER 6, 2026**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour la réunion ordinaire tenue le 16 septembre 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the minutes of the Planning Advisory Committee ordinary meeting held on September 16, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
 - b) Amendements budgétaires mensuels – Septembre 2026 / Monthly budget amendments – September 2026
 - c) Dépôt du rapport de consultation – Consultation publique d'avril 2026 concernant les besoins en matière de parcs et espaces verts dans le secteur Hollow Glen / Tabling of the consultation report – Public consultation held on April 2026, regarding park and green space needs in the Hollow Glen sector
 - d) Dépôt de la liste des comptes payés du 17 septembre 2026 au 13 octobre 2026 au montant de 1 200 057,08 \$ / Tabling of the list of accounts paid from September 17, 2026, to October 13, 2026, in the amount of \$1,200,057.08
- 6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
 - 6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
 - a) Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1394-26 – Règlement créant une réserve financière pour les élections municipales / Notice of motion, presentation and tabling of the draft by-law number 1394-26 – By-law establishing a financial reserve for municipal election expenses
 - b) Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1395-26 – Règlement pour abroger et remplacer le règlement numéro 1379-26 concernant la régie interne du conseil / Notice of motion, presentation and tabling of the draft by-law number 1395-26 – By-law to repeal and replace by-law number 1379-26 concerning the internal governance of the council
 - 6.2) **CONTRATS / CONTRACTS**
 - a) Octroi d'un mandat de services professionnels en ingénierie civile – Gestion des eaux pluviales et aménagement de l'accès public à la rivière Gatineau au chemin Burnett (abroge et remplace la résolution numéro 235-26) / Awarding of the contract for professional engineering services –

Stormwater management and development of public access to the Gatineau river on chemin Burnett (repeals and replaces resolution number 235-26)

- b) Octroi des contrats et paiement des dépenses pour l'achat de boyaux d'incendie et de lances de combat pour le Service de sécurité incendie à même le fonds de roulement / Awarding of contracts and payment of expenses for the purchase of fire hoses and combat spears for the Fire Department from the working capital
- c) Octroi de mandat pour la planification stratégique de l'accès à l'eau (abroge et remplace la résolution numéro 284-26) / Awarding of the contract for a strategic planning of water access (repeals and replaces resolution number 284-26)
- d) Octroi du mandat pour la réalisation du plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) pour le réseau du secteur Farm Point / Awarding of the contract for the preparation of the Plan de gestion des actifs en eau (PGE-Eau) for the Farm Point water network

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Autorisation de signer une entente avec Bell Canada pour le déplacement des utilités publiques sur le chemin de la Rivière / Authorization to sign an agreement with Bell Canada for the relocation of public utilities on chemin de la Rivière
- b) Paiement pour des travaux supplémentaires pour la réparation du chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et la Promenade de la Gatineau / Payment for additional work for repair work on chemin du Lac-Meech, between chemin Dunlop and the Gatineau Parkway

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

6.6) DIVERS / VARIOUS

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Permanence de Monsieur Cédric Williams au poste de Responsable du service des communications / Permanency of Mr. Cédric Williams as Communications Manager
- b) Démission de l'employé.e numéro 930 / Resignation of Employee number 930
- c) Nomination de Madame Manon Proulx à titre de Trésorière adjointe / Appointment of Mrs. Manon Proulx as Deputy Treasurer
- d) Démission de l'employé.e numéro 886 / Resignation of Employee number 886

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

- a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne attachée – 528, route 105 – District électoral 1 / Site Planning and Architectural Integration Program – Attached sign – 528 route 105 – Electoral district 1

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Avis de motion – Projet de règlement numéro 1396-26 – Règlement établissant un contrôle provisoire des interventions liées à l'alimentation en eau, aux égouts et à l'assainissement des eaux / Notice of motion – Draft

7.6) **DIVERS / VARIOUS**

8) **ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**

9) **TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**

10) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

- a) Demande de financement au Fonds pour bâtir des collectivités fortes – Volet des impacts locaux (VIL) pour la restauration et l'aménagement de la gare des Cascades / Funding Application to the Building Strong Communities Fund – Local Impacts Component (LIS) for the Restoration and Development of the Cascades Station
- b) Appui de principe au projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique - Terrain Chelsea 1 / In-Principle Support for the Proposed Development of a Synthetic Turf Soccer Field – Chelsea Field 1

11) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**

12) **LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller ,
appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette séance, soit et est par la présente adopté.

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 OCTOBRE 2026**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller ,
appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le procès-
verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026 soit et est par la présente
adopté.

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 6 octobre 2026 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Marie-Claude Renaud, Susan Young et Rita Jain, et les conseillers Dominic Labrie, Greg McGuire et Donald Déry, sous la présidence du Maire Brian Nolan.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES Mme. Claudine Lacasse, Directrice générale, Mme Marie Flore Apaloo, Adjointe administrative, Mme Marie-Pier Drolet, Conseillère en communication numérique et en graphisme, et Mme Magally Pilon, Agente aux communications.

Une période de question fut tenue, laquelle a duré environ 45 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

282-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette séance, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

283-26

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2026**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2026 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – AOÛT 2026

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 26 AOÛT 2026 AU 16 SEPTEMBRE 2026 AU MONTANT DE 659 907,86 \$

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LA RÉUNION TENUE LE 19 JUIN 2026 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.229

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LA RÉUNION TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2026 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.229

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE LE 19 AOÛT 2026 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2026 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

284-26

**OCTROI DE MANDAT À LA FIRME BC2 POUR LA PLANIFICATION
STRATÉGIQUE DE L'ACCÈS À L'EAU**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (SLSCVC) a rencontré le conseil municipal les 17 février et 25 mai 2026 afin de discuter de l'orientation stratégique à privilégier pour le dossier d'accès à l'eau;

ATTENDU QUE le SLSCVC a entrepris des démarches auprès des firmes spécialisées afin d'obtenir un accompagnement professionnel pour un mandat de planification stratégique de l'accès à l'eau;

ATTENDU QUE la firme BC2 est le plus bas soumissionnaire conforme, possède une expertise reconnue en urbanisme, en aménagement du territoire ainsi qu'en sports, loisirs et récréotourisme;

ATTENDU QUE la Municipalité n'avait pas prévu cette dépense au budget 2026, mais qu'elle souhaite tout de même avancer dans le développement d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'accès à l'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Susan Young, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil autorise l'octroi d'un mandat à la firme BC2 pour un mandat de planification stratégique de l'accès à l'eau d'un montant de 15 433,16 \$ taxes nettes et ce, à même le surplus non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

285-26

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'AUDIT EXTERNE POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES SE TERMINANT
LE 31 DÉCEMBRE 2026, 2027 ET 2028 AVEC LA POSSIBILITÉ DE DEUX
ANNÉES OPTIONNELLES 2029 ET 2030**

ATTENDU QUE les services professionnels d'audit externe sont approuvés annuellement au budget de fonctionnement;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels d'audit externe pour les années financières se terminant le 31 décembre 2026, 2027 et 2028 avec la possibilité de deux années optionnelles, soit 2029 et 2030;

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

285-26 (suite)

ATTENDU QUE suite à cet appel d’offres public publié sur le site du système électronique d’appel d’offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et le journal Le Droit, trois soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 2 octobre 2026 :

SOUSSIONNAIRES
Forvis Mazars S.E.N.C.R.L.
MPA Société de Comptables Professionnels Agréés inc.
MNP S.E.N.C.R.L., S.R.L.

ATTENDU QU’un comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l’analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, trois soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE	PRIX (taxes incluses)
MPA Société de Comptables Professionnels Agréés inc.	10,35	162 114,75 \$
Forvis Mazars S.E.N.C.R.L.	6,82	246 115,49 \$
MNP S.E.N.C.R.L, S.R.L.	5,51	273 450,79 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme MPA Société de Comptables Professionnels Agréés inc. est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme MPA Société de Comptables Professionnels Agréés inc. au montant de 162 114,75 \$, incluant les taxes, représente un montant net de 148 032,38 \$ et ce, pour les services professionnels d’audit externe pour les années financières se terminant le 31 décembre 2026, 2027 et 2028 ainsi que les années optionnelles de 2029 et 2030;

ATTENDU QUE les services professionnels seront payés à même le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d’audit externe pour les années financières se terminant le 31 décembre 2026, 2027 et 2028 incluant les deux années optionnelles, soit 2029 et 2030, au montant de 162 114,75 \$, incluant les taxes, à la firme MPA Société de Comptables Professionnels Agréés inc.

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

285-26 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-413 (Honoraires professionnels – Comptabilité et vérification) et sera budgété annuellement pour chaque année financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

286-26

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)
2023-2033**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea prévoit réaliser divers travaux liés à ses infrastructures d'eau afin d'assurer la pérennité, la fiabilité et la conformité de ses installations ainsi que le maintien des services à la population;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite déposer une ou plusieurs demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023-2033) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a pris connaissance du guide du PRIMEAU 2023-2033, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît qu'elle doit assumer tous les coûts non admissibles associés au projet, y compris toutes les directives de changements admissibles à hauteur de 50 % de leur coût ainsi que tout dépassement de coûts;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît qu'elle doit assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus associés au projet, le cas échéant;

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

286-26 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable de la Municipalité de Chelsea agit à titre de représentant de ladite Municipalité dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme GBI Experts-conseils inc. afin de l'accompagner dans la préparation, le dépôt et le suivi des demandes d'aide financière relatives au programme PRIMEAU 2023-2033;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023-2033) pour le projet de mise à niveau et d'augmentation de la capacité de production de l'usine de filtration des eaux du secteur Centre-Village et confirme son engagement à respecter les modalités du programme.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

287-26

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III), VOLET 2 – AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF – PROJET D'AMÉLIORATION, DE MISE AUX NORMES ET DE STABILISATION DU TALUS DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL SITUÉ ENTRE LE CHEMIN WRIGHT ET LE CHEMIN LORETTA

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructure de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite réaliser des travaux sur le sentier multifonctionnel existant situé entre le chemin Wright et le chemin Loretta, notamment la mise aux normes et la réfection de la chaussée, l'élargissement du sentier, la stabilisation du talus pour des raisons de sécurité et le remplacement des ponceaux requis;

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

287-26 (suite)

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), Volet 2 – Amélioration des infrastructures de transport actif, pour le projet d'amélioration, de mise aux normes et de stabilisation du talus du sentier multifonctionnel situé entre le chemin Wright et le chemin Loretta.

QUE la Municipalité de Chelsea confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme.

QUE la Municipalité de Chelsea confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible conformément aux modalités du programme en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont dûment autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tout document ou toute entente requis dans le cadre de cette demande de financement, incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

288-26

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III), VOLET 1 –
DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE VERTE ET DE SES
EMBRANCHEMENTS – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE
MULTIFONCTIONNELLE À L'OUEST DE L'AUTOROUTE 5**

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructure de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE le Volet 1 du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) offre une aide financière pour les projets de construction de nouvelles voies cyclables et de nouveaux sentiers polyvalents et touche autant la Route verte que ses embranchements régionaux;

ATTENDU QUE le projet de construction d'une piste multifonctionnelle située à l'ouest de l'autoroute 5, vise à améliorer et à développer les infrastructures de transport actif et à favoriser les déplacements sécuritaires des cyclistes, des piétons et des autres usagers admissibles;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet permettra de créer une liaison structurante pour les déplacements actifs, de contribuer au développement et à l'interconnexion du réseau cyclable régional et de répondre aux objectifs du Volet 1 du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et qu'ils en comprennent les exigences et les conditions;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser l'un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), Volet 1 – Développement de la Route verte et de ses embranchements, pour le projet de construction d'une piste multifonctionnelle située à l'ouest de l'autoroute 5.

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

288-26 (suite)

QUE la Municipalité de Chelsea confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme.

QUE la Municipalité de Chelsea confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible conformément aux modalités du programme en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont dûment autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tout document ou toute entente requis dans le cadre de cette demande de financement, incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

289-26

PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT OU D'UN PROCESSUS D'HOMOLOGATION DE BIEN OU DE QUALIFICATION D'ENTREPRISE

ATTENDU QUE la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM), RLRQ, c. C-65.01, notamment ses articles 115 et suivants, impose aux organismes municipaux de traiter équitablement les plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification et de publier leur procédure sur leur site Internet;

ATTENDU QUE la présente procédure doit être interprétée avec la LCOM, la Loi sur l'Autorité des marchés publics (LAMP), les règlements applicables ainsi que le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil a adopté la présente procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification telle que présentée aux membres du conseil.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

290-26

**EMBAUCHE DE MADAME MAGALLY PILON AU POSTE
D'AGENTE AUX COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE le 10 août 2026 la Municipalité procédait au 2^e affichage du poste d'Agent ou agente aux communications;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Magally Pilon pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que, sur la recommandation du Responsable du service des communications, Monsieur Cédric Williams et de la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Magally Pilon soit embauchée à titre d'Agente aux communications à compter du 21 septembre 2026 et rémunérée selon la grille salariale des cols blancs avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

291-26

**EMBAUCHE DE MADAME CATHY BÉRUBÉ AU POSTE D'ADJOINTE
ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE le 27 juillet 2026 la Municipalité procédait au 2^e affichage du poste d'Adjointe administrative ou adjoint administratif au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats et candidates;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Cathy Bérubé pour combler le poste en titre;

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

291-26 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, Monsieur Charles Ethier et de la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Cathy Bérubé soit embauchée à titre d'Adjointe administrative au Service de sécurité incendie à compter du 28 septembre 2026 et rémunérée selon la grille salariale des cols blancs avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

292-26

DÉROGATION MINEURE – IMPLANTATION D'UNE ALLÉE D'ACCÈS SUR DES TERRAINS DISTINCTS ET DANS LA MARGE ARRIÈRE – 9, CHEMIN MAIDAN – DISTRICT ÉLECTORAL 4

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme étant le lot numéro 4 993 892 du cadastre du Québec, également désigné comme étant le 9, chemin Maidan, a présenté une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de permettre l'aménagement d'une allée d'accès desservant une habitation unifamiliale isolée projetée sur le lot enclavé numéro 3 030 790;

ATTENDU QUE le Règlement sur les permis et certificats numéro 1219-22 prévoit qu'un lot enclavé peut satisfaire à l'exigence d'accès applicable à la délivrance d'un permis de construction pour un bâtiment principal par l'intermédiaire d'un droit de passage lorsque les conditions prévues au règlement sont respectées, et que ce mécanisme constitue, dans le présent cas, le seul moyen d'accès au lot numéro 3 030 790;

ATTENDU QUE l'allée d'accès projetée doit conséquemment traverser plusieurs terrains afin de rejoindre le lot enclavé et que, sur le lot numéro 4 993 892, celle-ci doit franchir la ligne arrière et être située à une distance de 0 m de celle-ci;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 1215-22 prévoit qu'une entrée charretière et une allée d'accès doivent être situées sur le même terrain que l'aire de stationnement hors rue qu'elles desservent et que, pour les terrains situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, elles doivent être situées à l'extérieur des marges prescrites;

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

292-26 (suite)

ATTENDU QUE l'allée d'accès projetée ne peut respecter ces dispositions en raison de l'enclavement du lot numéro 3 030 790 et de la nécessité de traverser les terrains situés entre celui-ci et le chemin Maidan;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une réunion ordinaire le 16 septembre 2026;

ATTENDU QU'un avis public, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, fut donné le 18 septembre 2026, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'une copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil :

- accorde la demande de dérogation mineure visant le lot numéro 4 993 892 du cadastre du Québec, également connu comme étant le 9, chemin Maidan, afin de permettre l'aménagement d'une allée d'accès desservant une habitation unifamiliale isolée projetée sur le lot enclavé numéro 3 030 790, laquelle traverserait plusieurs terrains et franchirait la ligne arrière du lot numéro 4 993 892 à une distance de 0 m de celle-ci, alors que le Règlement de zonage numéro 1215-22 prévoit que l'allée d'accès doit être située sur le même terrain que l'aire de stationnement hors rue qu'elle dessert et à l'extérieur des marges prescrites, dont la marge arrière minimale applicable de 4,5 m.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente dérogation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits dans la demande 2026-20024, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

*La conseillère Marie-Claude Renaud s'abstient de voter en raison d'un conflit d'intérêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

293-26

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
ENSEIGNE ATTACHÉE – 13, CHEMIN CROSS LOOP – DISTRICT
ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée pour le Pharmaprix;

ATTENDU QUE l'enseigne attachée proposée, d'une dimension de 7,25 m sur 1,19 m et d'une superficie totale de 8,63 m², serait installée sur la façade latérale droite du bâtiment, orientée vers l'autoroute 5, et serait composée d'un panneau d'Alupanel peint en rouge sur lequel seraient apposées des lettres individuelles en aluminium blanc formant l'inscription « PHARMAPRIX »;

ATTENDU QUE l'enseigne doit répondre aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22, notamment quant à son intégration au caractère villageois et champêtre de Farm Point ainsi qu'à la sobriété et au caractère visuellement secondaire de l'affichage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que la couleur rouge saturée de l'enseigne lui confère déjà une présence visuelle marquée et que l'absence d'éclairage favoriserait un affichage plus sobre et visuellement secondaire, davantage compatible avec le caractère villageois et champêtre de Farm Point, d'autant plus que l'enseigne serait orientée vers le parc de la Gatineau et située à proximité du territoire de connectivité nouvellement intégré à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 16 septembre 2026, a recommandé l'approbation de la présente demande à la condition que l'enseigne ne soit munie d'aucun éclairage, conformément aux dispositions de l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- approuve avec conditions en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22, un PIIA, sur le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée pour le Pharmaprix.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente autorisation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits à la demande 2026-20026, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

293-26 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

*Madame la conseillère Rita Jain, appuyée par Monsieur le conseiller Dominic Labrie, propose d'ajouter un amendement à la présente résolution, à savoir :

Que l'enseigne soit munie d'un éclairage de type col de cygne et assujettie aux dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 et du règlement sur les dispositions modifiant les modes d'éclairage des enseignes numéro 1391-26.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire Brian Nolan demande le vote sur la résolution avec l'amendement :

POUR

- Rita Jain
- Dominic Labrie
- Marie-Claude Renaud
- Greg McGuire
- Susan Young
- Donald Déry

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

294-26

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE ATTACHÉE – 1720, ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 031 921 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1720, route 105, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée pour une clinique de Physiothérapie;

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

294-26 (suite)

ATTENDU QUE la clinique Mālama Physiothérapie et Performance ne détient actuellement aucun certificat d'autorisation d'usage, certains des usages projetés étant conditionnels à l'adoption du Règlement numéro 1393-26;

ATTENDU QUE l'enseigne principale attachée, d'une dimension de 3,50 m sur 0,60 m, pour une superficie totale de 2,10 m², est proposée sur la façade avant du bâtiment, face au stationnement ainsi qu'à la route 105 et que celle-ci serait composée de lettres individuelles en acrylique de couleur blanc cassé, installées directement sur le revêtement de la façade, sans panneau de fond, et porterait l'inscription « Mālama Physiothérapie »;

ATTENDU QUE la demande est assujettie aux critères d'évaluation du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 16 septembre 2026, a entériné la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) visant l'approbation de la présente demande à l'égard du présent plan en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- approuve avec conditions en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22, un PIIA, sur le lot 3 031 921 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1720, route 105, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée pour la clinique de Physiothérapie Mālama;
- conditionnellement :
 - à l'adoption du Règlement numéro 1393-26 et
 - à la délivrance d'un certificat d'autorisation d'usage pour la clinique Mālama Physiothérapie.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente autorisation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits à la demande 2026-20031, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

295-26

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1393-26 – RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUT
DE SOUS-CLASSES D'USAGE DE LA CLASSE C1 À LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE MIX-FP-9**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser l'implantation de services de proximité et la diversification des activités dans le secteur de Farm Point;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des spécifications de la zone MIX-FP-9 afin d'y ajouter les sous-classes d'usage C1-8 « Aires de bureaux partagés et lieux apparentés », C1-10 « Services médicaux et soins de santé » et C1-11 « Cliniques vétérinaires pour petits animaux domestiques et services de toilettage », permettant ainsi l'ensemble des usages de la classe C1 dans cette zone;

ATTENDU QUE la modification proposée au Règlement de zonage numéro 1215-22 est conforme au Plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea ainsi qu'au Schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé la présente modification conformément aux dispositions de l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2026;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 août 2026 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 31 août 2026;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 septembre 2026;

ATTENDU QUE les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, ont pu demander qu'un registre soit tenu en date du 2 octobre 2026;

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

295-26 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Susan Young et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- adopte le « Règlement numéro 1393-26 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajout de sous-classes d'usage de la classe C1 à la grille des spécifications de la zone MIX-FP-9 ».

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

296-26

AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSION DES LOTS 6 650 653 ET 6 650 659 DU CADASTRE DU QUÉBEC (EMPRISE REQUISE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE À L'INTERSECTION DES CHEMINS DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET OLD CHELSEA)

ATTENDU QUE dans le cadre du projet domiciliaire Ruisseau Chelsea, un carrefour giratoire devait être aménagé à l'intersection des chemins Old Chelsea et de l'Hôtel-de-Ville, conformément aux recommandations du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QUE par la résolution n° 252-19, le conseil municipal avait autorisé la cession au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'une partie des lots 5 695 742 et 5 695 741;

ATTENDU QUE cette cession n'a pas été réalisée et que les lots visés ont depuis fait l'objet de modifications cadastrales;

ATTENDU QUE les lots appartenant maintenant à la Municipalité et devant être cédés au MTMD sont les lots 6 650 653 et 6 650 659;

ATTENDU QUE le lot 6 608 820 sera cédé au MTMD par Les Développements Ruisseau Chelsea inc.;

ATTENDU QUE le lot 6 650 656 sera cédé au MTMD par 9413-9359 QUÉBEC INC.;

SÉANCE ORDINAIRE – 6 OCTOBRE 2026

296-26 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande de procéder à la cession des lots 6 650 653 et 6 650 659 du cadastre du Québec en faveur du MTMD;

ATTENDU QUE la cession des lots sera effectuée au prix symbolique d'un dollar (1\$) en faveur du MTMD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil, sur la recommandation du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable, autorise la cession au ministère des Transports et de la Mobilité Durable des lots 6 650 653 et 6 650 659 du cadastre du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les frais relatifs à la préparation et à la réalisation de la cession sont à la charge de du promoteur, tel que stipulé dans le protocole d'entente signé en date du 1^{er} novembre 2017.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Me Chloé Bérubé, Notaire ou l'un de ses associés, soit mandatée, par le développeur, Les Développements Ruisseau Chelsea inc., afin de préparer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

297-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claudine Lacasse
Directrice générale

Brian Nolan
Maire

5) DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS



(Réf. n° 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME		PLANNING ADVISORY COMMITTEE	
Procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2026		Minutes of the September 16, 2026 Meeting	
Constatant qu'il y a quorum, M. Donald Dery président cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ouverte à 18h48.		Having noticed that there is quorum Mr. Donald Dery, presiding over this meeting, declares this sitting of the Planning Advisory Committee (PAC) open at 6:48 p.m.	
PRÉSENTS		PRESENT	
Donald Déry - Dominic Labrie (membre du conseil / council member)			
Benoit Delage - Matthew Smith - Marc Monette - George Claydon - Stefan Krauss - David Shantz (membres / members)			
Jérémy Maillé-Côté – Michel Beaulne - Cecilia-Elanor Leon - Florence Mazy (employés municipaux/ municipal Officers)			
ABSENTS		REGRETS	
Brian Nolan (membre du conseil / council member)			
Nicole Desroches (membres / members)			
AUTRES		OTHERS	
Aucun/Nil			
1.0	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1.0	ADOPTION OF THE AGENDA
IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. Stefan Krauss, et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté avec une modification au point 5.1 afin de clarifier l'objet de la demande de dérogation mineure en précisant que celle-ci vise l'aménagement d'une allée d'accès sur des terrains distincts et dans la marge arrière.		IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Stefan Krauss and resolved that the agenda governing this meeting be adopted with an amendment to Item 5.1 to clarify the subject of the minor exemption application by specifying that the application pertains to the construction of a driveway across separate properties and within the rear yard setback.	
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY	
2.0	APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL	2.0	ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES
2.1	Réunion ordinaire du 19 août 2026	2.1	Ordinary meeting held on August 19, 2026
Le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 19 août 2026 est adopté tel que présenté. Proposé par M. Dominic Labrie, appuyé par M. Matthew Smith.		The minutes of the ordinary meeting held on August 19, 2026, are adopted as presented. Proposed by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Matthew Smith.	
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY	
2.2	Réunion extraordinaire du 3 septembre 2026	2.2	Extraordinary meeting held on September 3, 2026
Le procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 3 septembre 2026 est adopté tel que présenté. Proposé par M. Dominic Labrie, appuyé par M. Stephan Krauss.		The minutes of the extraordinary meeting held on September 3, 2026, are adopted as presented. Proposed by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Stephan Krauss.	
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY	
3.0	PÉRIODE DES QUESTIONS	3.0	QUESTION PERIOD
Le requérant pour les dossiers 5.1 était présent en ligne pour présenter sa demande et répondre aux questions des membres du CCU.		Applicant for item 5.1 joined online to present his requests and answer questions from the members of the PAC.	
4.0	DEMANDES MULTIPLES	4.0	MULTIPLE REQUESTS
Aucun		None	
5.0	DÉROGATION MINEURE	5.0	MINOR EXEMPTION
5.1	9, chemin Maidan – Implantation d'une allée d'accès sur des terrains distincts et dans la marge arrière Lot 4 993 892 au cadastre du Québec	5.1	9 chemin Maidan – Siting of an access driveway on separate properties and within the rear yard setback Lot 4 993 892 of Quebec cadastre
ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 993 892 au cadastre du Québec également connu comme étant 9, chemin Maidan, a présenté une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro		WHEREAS the owner of lot 4 993 892 in the cadastre of Québec, also known as 9 chemin Maidan, submitted a minor exemption application under Zoning By-law No. 1215-22 to allow the development of an access driveway	

1215-22 afin de permettre l'aménagement d'une allée d'accès desservant une habitation unifamiliale isolée projetée sur le lot enclavé numéro 3 030 790;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 14 septembre 2026 par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE, lors de la séance, le requérant a informé les membres du Comité de la présence d'un sentier sur le lot 3 030 790 faisant l'objet d'une entente avec la Municipalité;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) souhaitent que le sentier soit maintenu advenant l'implantation de l'allée d'accès et de l'habitation projetée ainsi que tout aménagement ou toute construction futurs sur le lot 3 030 790 ;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. Benoit Delage, et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la présente demande conditionnellement à ce que tout aménagement ou toute construction futurs sur le lot 3 030 790 respectent et assurent le maintien du sentier faisant l'objet de l'entente, de manière que celui-ci demeure accessible, libre de toute obstruction et utilisable.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

providing access to a proposed detached single-family dwelling on landlocked Lot 3 030 790.

WHEREAS the members have reviewed the analysis report submitted on September 14, 2026, by the Planning and Sustainable Development Department.

WHEREAS during the meeting, the applicant informed the members of the Committee of the presence of a trail on Lot 3 030 790 that is subject to an agreement with the Municipality.

WHEREAS the members of the Planning Advisory Committee (PAC) wish to ensure that the trail is maintained following the construction of the proposed driveway and dwelling, as well as any future development or construction on Lot 3 030 790.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the Planning Advisory Committee recommend that Municipal Council approve the present application, conditional upon any future development or construction on Lot 3 030 790 respecting and ensuring the maintenance of the trail that is subject to the agreement, so that it remains accessible, free of any obstruction, and usable.

RECOMMENDED BY UNANIMITY

6.0 PIIA

6.1 13, chemin Cross Loop – Enseigne attachée
Lot 4 790 315 au cadastre du Québec

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 du cadastre du Québec, également connu comme étant le 13, chemin Cross Loop, a présenté une demande d'approbation en vertu du Règlement numéro 1218-22 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée pour le Pharmaprix;

ATTENDU QUE l'enseigne principale attachée, d'une dimension de 7,25 m sur 1,19 m, pour une superficie totale de 8,63 m², est proposée sur la façade latérale droite du bâtiment, orientée vers l'autoroute 5. Celle-ci serait composée d'un panneau d'Alupanel peint en rouge, sur lequel seraient apposées des lettres individuelles en aluminium blanc avec éclairage intégré, formant l'inscription « PHARMAPRIX »;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 14 septembre 2026 par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres du Comité considèrent que certains éléments de l'enseigne proposée, notamment sa couleur rouge fortement saturée ainsi que l'utilisation de matériaux présentant peu de texture, s'harmonisent de façon limitée avec le caractère villageois et champêtre recherché pour le secteur de Farm Point;

ATTENDU QUE les membres considèrent néanmoins que l'enseigne proposée répond à certains critères du PIIA, notamment en raison de sa cohérence avec l'enseigne principale existante;

ATTENDU QUE les membres considèrent toutefois que l'éclairage de l'enseigne accentuerait sa présence visuelle et répondrait moins adéquatement aux critères visant la sobriété de l'affichage, son caractère visuellement secondaire ainsi que son intégration au caractère villageois et champêtre du secteur, et jugent par conséquent que l'enseigne devrait être autorisée sans éclairage;

IL EST DONC PROPOSÉ M. Marc Monette appuyé par M. George Claydon, et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande conditionnellement à ce que l'enseigne ne soit munie d'aucun éclairage.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 1720, route 105 – Enseigne attachée
Lot 3 031 921 au cadastre du Québec

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 031 921 du cadastre du Québec, également connu comme étant le 1720, route 105, a présenté une demande d'approbation en vertu du Règlement numéro 1218-22 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée pour une clinique de Physiothérapie;

ATTENDU QUE la clinique Målama Physiothérapie et Performance ne détient actuellement aucun certificat d'autorisation d'usage, certains des usages projetés étant conditionnels à l'adoption du Règlement numéro 1393-26;

ATTENDU QUE l'enseigne principale attachée, d'une dimension de 3,50 m sur 0,60 m, pour une superficie totale de 2,10 m², est proposée

6.0 SPAIP

6.1 13 chemin Cross Loop – Attached sign
Lot 4 790 315 of Quebec cadastre

WHEREAS the owner of lot 4 790 315 in the cadastre of Québec, also known as 13 chemin Cross Loop, has submitted an application for approval under the Site Planning and Architectural Integration Program (SPAIP) By-law No. 1218-22 to allow the installation of an attached sign for Pharmaprix.

WHEREAS the principal attached sign, measuring 7.25 m by 1.19 m with a total area of 8.63 m², is proposed on the building's right-side façade, facing Highway 5. The sign would consist of a red-painted Alupanel panel, on which individual white aluminum letters with integrated illumination would be mounted, displaying the wording "PHARMAPRIX".

WHEREAS the members have reviewed the analysis report submitted on September 14, 2026, by the Planning and Sustainable Development Department.

WHEREAS the members of the Committee consider that certain elements of the proposed sign, including its highly saturated red colour and the use of materials with limited texture, are only partially compatible with the village and rural character sought for the Farm Point sector.

WHEREAS the members nevertheless consider that the proposed sign meets certain PIIA criteria, particularly due to its consistency with the existing main sign.

WHEREAS the members consider, however, that illuminating the sign would accentuate its visual presence and would be less consistent with the criteria aimed at ensuring understated signage, maintaining its visually secondary character, and integrating it with the village and rural character of the sector, and therefore conclude that the sign should be approved without illumination.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Mr. George Claydon, and resolved that the Planning Advisory Committee recommends to the municipal council that the application be approved conditional upon the sign having no illumination.

RECOMMENDED BY UNANIMITY

6.2 1720 route 105 – Attached Sign
Lot 3 031 921 of Quebec cadastre

WHEREAS the owner of lot 3 031 921 in the cadastre of Québec, also known as 1720 route 105, has submitted an application for approval under the Site Planning and Architectural Integration Program (SPAIP) By-law No. 1218-22 to allow the installation of an attached sign for a physiotherapy clinic.

WHEREAS the Målama Physiothérapie et Performance clinic does not currently hold a certificate of occupancy, as some of the proposed uses are conditional upon the adoption of By-law No. 1393-26.

WHEREAS The principal attached sign, measuring 3.50 m by 0.60 m for a

sur la façade avant du bâtiment, face au stationnement. Celle-ci serait composée de lettres individuelles en acrylique de couleur blanc cassé, installées directement sur le revêtement de la façade, sans panneau de fond, et porterait l'inscription « Mälama Physiothérapie »;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 14 septembre 2026 par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ M. George Claydon appuyé par M. Marc Monette, et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

total area of 2.10 m², is proposed on the front façade of the building, facing the parking lot. The sign would consist of individual off-white acrylic letters mounted directly onto the façade cladding, without a background panel, and would display the wording "Mälama Physiothérapie."

WHEREAS the members have reviewed the analysis report submitted on September 14, 2026, by the Planning and Sustainable Development Department.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Marc Monette, and resolved that the Planning Advisory Committee recommends to the municipal council that the application be approved.

RECOMMENDED BY UNANIMITY

7.0	USAGES CONDITIONELS	7.0	CONDITIONAL USES
	Aucun		None
8.0	PPCMOI	8.0	SPCMOB
	Aucun		None
9.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	9.0	PLANNING BY-LAWS
	Aucun		None
10.0	INFORMATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL	10.0	UPDATE ON COUNCIL MEETING
10.1	Session ordinaire du 15 septembre 2026	10.1	September 15, 2026 Ordinary meeting
	Présentation des dossiers de la session ordinaire du conseil municipal du 15 septembre 2026.		Presentation of files for the regular session of Municipal Council held on September 15, 2026.
11.0	AUTRE	11.0	OTHER
	Aucun		None
12.0	LEVÉE DE LA SÉANCE	12.0	ADJOURNMENT
	IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. Benoit Delage et résolut que cette rencontre soit levée à 19h46.		IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that this meeting be adjourned at 7:46 pm.
	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY


.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY


.....
Donald Déry, Président / Chair



AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

SEPTEMBRE 2026

5. b)

RECLASSIFICATIONS DES POSTES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-413-30-519	Location autres	2026-09-30	Répartition bail HQ / Prise d'eau usine et sentier	2 431.85 \$	
02-701-50-512	Location - Terrains	2026-09-30	Répartition bail HQ / Prise d'eau usine et sentier		2 431.85 \$

ÉCONOMIES DE DÉPENSES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
23-020-00-726	Ameub., équip. bureau info. & comm.-Administration	2026-09-01	Transf. switch REG1374-26 / S-projets 6 et 7	5 400.00 \$	
23-020-00-722	Bâtiments Administration	2026-09-01	Transf. switch REG1374-26 / S-projets 6 et 7		2 700.00 \$
23-080-00-722	Bâtiments - Loisirs et culture	2026-09-01	Transf. switch REG1374-26 / S-projets 6 et 7		2 700.00 \$

02-320-00-310	Frais de deplacement du personnel	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	9.00 \$	
02-320-00-322	Fret et messagerie	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	1 500.00 \$	
02-320-00-454	Services de formation	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	1 156.95 \$	
02-320-00-526	Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	1 000.00 \$	
02-320-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	1 087.50 \$	
02-320-01-499	Autres services - Trappages	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	1 276.00 \$	
02-320-01-525	Ent. et réparation véhicules	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	9 815.31 \$	
02-320-02-649	Pièces et accessoires autres - Ponceaux	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	1 250.25 \$	
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	13 400.00 \$	
02-330-00-625	Asphalte	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	2 300.00 \$	
02-330-00-634	Lubrifiants	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	25.81 \$	
02-330-01-525	Ent. et réparation véhicules	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	5 000.00 \$	
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	26 870.80 \$	
02-451-10-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	105.22 \$	
02-453-00-446	Disposition de matériaux secs	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics	3 668.57 \$	
02-320-00-521	Entr. & rép - infrastructures	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics		53 195.44 \$
02-320-00-629	Biens non durables autres	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics		2 891.79 \$
02-320-00-635	Produits chimiques	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics		8 774.69 \$
02-320-00-999	Autres	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics		2 249.09 \$
02-355-00-649	Pièces et accessoires autres -	2026-09-25	Estimations fin année - Travaux publics		1 354.40 \$

02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure	2 259.97 \$	
02-390-00-455	Immatriculation des véhicules	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure	1 211.08 \$	
02-390-00-641	Articles de quincaillerie	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure	226.17 \$	
02-390-00-643	Petits outils	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure	3 492.86 \$	
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure	600.00 \$	
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure	299.43 \$	
02-390-00-675	Médicaments et fournitures médicales	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure	175.75 \$	
02-390-02-525	Ent. et réparation véhicules - Pneus	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure	2 250.00 \$	
02-460-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure	2 142.31 \$	
02-701-50-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure	3 617.60 \$	
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure	10 236.33 \$	
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure	10 784.95 \$	
02-701-30-643	Petits outils	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure	40.06 \$	
02-701-27-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2026-09-25	Estimations fin année - Infrastructure		37 336.51 \$

02-412-30-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2026-09-25	Estimations fin année - Centre-village eau potable	500.00 \$	
02-413-30-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2026-09-25	Estimations fin année - Centre-village eau potable	1 339.64 \$	
02-413-30-643	Petits outils	2026-09-25	Estimations fin année - Centre-village eau potable	154.08 \$	
02-412-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-09-25	Estimations fin année - Centre-village eau potable		1 993.72 \$

02-414-20-444	Services techniques - Test d'eau	2026-09-25	Estimations fin année - Réseau Farm Point	278.13 \$	
02-414-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-09-25	Estimations fin année - Réseau Farm Point	55.90 \$	
02-414-20-649	Pièces et accessoires autres	2026-09-25	Estimations fin année - Réseau Farm Point		334.03 \$

02-414-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-09-25	Estimations fin année - Centre-village eaux usées	13 916.74 \$	
02-415-30-649	Pièces et accessoires autres	2026-09-25	Estimations fin année - Centre-village eaux usées	78.73 \$	
02-415-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-09-25	Estimations fin année - Centre-village eaux usées		13 995.45 \$

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-390-00-142	Heures suppll	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	1 031.00 \$	
02-390-00-144	Congés de maladies - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	864.00 \$	
02-390-00-145	Jours de vacances	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	1 392.00 \$	
02-390-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	5 154.00 \$	
02-412-30-141	Salaire régulier	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	1 322.00 \$	
02-412-30-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	448.00 \$	
02-412-30-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	91.00 \$	
02-412-30-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	102.00 \$	
02-413-30-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	450.00 \$	
02-413-30-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	108.00 \$	
02-413-30-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	102.00 \$	
02-414-20-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	151.00 \$	
02-414-20-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	48.00 \$	
02-414-20-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	56.00 \$	
02-414-30-141	Salaire régulier	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	1 322.00 \$	
02-414-30-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	448.00 \$	
02-414-30-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	91.00 \$	
02-414-30-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	107.00 \$	
02-415-20-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	176.00 \$	
02-415-20-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	48.00 \$	
02-415-20-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	56.00 \$	
02-415-30-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	448.00 \$	
02-415-30-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	94.00 \$	
02-415-30-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	106.00 \$	
02-470-00-145	Jours de vacances	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	2 812.00 \$	
02-490-00-144	Congés de maladies	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	1 465.00 \$	
02-490-00-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	1 185.00 \$	
02-490-00-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	53.00 \$	
02-490-00-232	Assurance-emploi - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	120.00 \$	
02-490-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	482.00 \$	

02-610-00-145	Jours de vacances	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	2 081.00 \$	
02-610-00-149	Libération syndicale	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	253.00 \$	
02-701-10-149	Libération syndicale	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	145.00 \$	
02-701-10-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	86.00 \$	
02-701-10-232	Assurance-emploi - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	444.00 \$	
02-701-30-142	Heures suppl.	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	2 485.00 \$	
02-701-30-145	Jours de vacances	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	164.00 \$	
02-701-30-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	63.00 \$	
02-701-30-242	FSS & CNT - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	1.00 \$	
02-701-30-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	3.00 \$	
02-701-50-141	Salaire régulier	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	462.00 \$	
02-701-50-142	Heures suppl.	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	1 764.00 \$	
02-701-50-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	80.00 \$	
02-701-50-242	FSS - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	44.00 \$	
02-701-50-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	15.00 \$	
02-702-30-144	Congés de maladies - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	726.00 \$	
02-702-30-149	Libération syndicale	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	844.00 \$	
02-702-30-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	615.00 \$	
02-702-30-232	Assurance-emploi - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	88.00 \$	
02-390-00-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		6 045.00 \$
02-390-00-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		2 396.00 \$
02-390-00-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		2 038.00 \$
02-390-00-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		1 262.00 \$
02-390-00-262	RQAP - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		1 009.00 \$
02-412-30-232	Assurance-emploi - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		27.00 \$
02-412-30-242	FSS & CNT - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		74.00 \$
02-412-30-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		1 062.00 \$
02-412-30-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		1 062.00 \$
02-413-30-232	Assurance-emploi - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		213.00 \$
02-413-30-242	FSS & CNT- employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		92.00 \$
02-413-30-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		93.00 \$
02-413-30-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		167.00 \$
02-414-20-141	Salaire régulier	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		389.00 \$
02-414-20-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		605.00 \$
02-414-30-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		1 062.00 \$
02-415-20-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		280.00 \$
02-415-30-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		648.00 \$
02-470-00-144	Congés de maladies	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		2 812.00 \$
02-470-00-144	Congés de maladies	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		592.00 \$
02-490-00-141	Salaire régulier	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		2 168.00 \$
02-490-00-242	FSS & CNT - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		204.00 \$
02-490-00-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		199.00 \$
02-490-00-262	RQAP - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		142.00 \$
02-610-00-232	Assurance-emploi - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		1 069.00 \$
02-610-00-242	FSS & CNT - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		1 265.00 \$
02-701-10-144	Congés de maladies	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		32.00 \$
02-701-10-242	FSS & CNT- employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		643.00 \$
02-701-30-145	Jours de vacances	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		389.00 \$
02-701-30-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		221.00 \$
02-701-30-232	Assurance-emploi - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		23.00 \$
02-701-30-262	RQAP - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		45.00 \$
02-701-50-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		68.00 \$
02-701-50-232	Assurance-emploi - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		6.00 \$
02-701-50-262	RQAP - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		20.00 \$
02-702-30-145	Jours de vacances	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		409.00 \$
02-702-30-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		947.00 \$
02-702-30-242	FSS & CNT- employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		352.00 \$
02-702-30-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		331.00 \$
02-702-30-262	RQAP - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		154.00 \$
02-702-30-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		80.00 \$

02-110-00-241	FSS & CNT - élus	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	530.00 \$	
02-120-00-142	Salaire supplémentaires	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	671.00 \$	
02-130-00-142	Heures supplémentaires	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	4 548.00 \$	
02-130-00-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	1 878.00 \$	
02-130-00-232	Assurance-emploi - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	909.00 \$	
02-130-00-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	647.00 \$	
02-141-00-141	Salaire régulier	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	13 689.00 \$	
02-141-00-142	Heures suppl.	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	828.00 \$	
02-141-00-144	Congés de maladies	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	1 548.00 \$	
02-141-00-145	Jours de vacances	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	496.00 \$	
02-141-00-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	3 157.00 \$	
02-141-00-232	Assurance-emploi - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	494.00 \$	
02-141-00-242	FSS & CNT- employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	317.00 \$	
02-160-00-145	Jours de vacances	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	20.00 \$	
02-220-00-232	Assurance-emploi - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	696.00 \$	
02-220-00-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	4 156.00 \$	
02-220-10-144	Congés de maladies - Premiers répondants	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	798.00 \$	
02-220-10-222	RRQ - Premiers répondants	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	262.00 \$	
02-220-10-222	RRQ - Premiers répondants	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	15.00 \$	
02-220-10-232	Assurance-emploi - Premiers. répondants	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	11.00 \$	
02-220-10-252	CNESST - Premiers répondants	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	76.00 \$	
02-220-10-262	RQAP - Premiers répondants	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	8.00 \$	
02-330-00-144	Congés de maladies - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	2 300.00 \$	
02-330-00-145	Jours de vacances	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	1 893.00 \$	
02-330-00-232	Assurance-emploi - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	1 099.00 \$	
02-330-00-252	CSST - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires	841.00 \$	
02-110-00-221	RRQ - Élus	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		530.00 \$
02-120-00-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		671.00 \$
02-130-00-144	Congés de maladies	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		16 712.00 \$
02-130-00-145	Jours de vacances	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		1 521.00 \$
02-130-00-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		10 278.00 \$
02-160-00-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		20.00 \$
02-220-00-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		4 852.00 \$
02-220-00-242	FSS & CNT - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		920.00 \$
02-220-10-141	Salaire régulier - Premiers répondants	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		250.00 \$
02-330-00-149	Libération syndicale	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		175.00 \$
02-330-00-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		172.00 \$
02-330-00-222	RRQ - employés	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		5 439.00 \$
02-330-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-25	Amendement prévision fin année - Salaires		347.00 \$

02-701-50-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2026-09-25	Location toilette parc du ruisseau / Août 2026	157.48 \$	
02-701-50-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2026-09-25	Location toilette parc du ruisseau/31 août-7 sept	113.23 \$	
02-702-59-511	Location - Bâtiments	2026-09-25	Location toilette parc du ruisseau / Août 2026		157.48 \$

02-702-59-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2026-09-25	Location toilette parc du ruisseau/31 août-7 sept		113.23 \$
02-120-00-145	Jours de vacances	2026-09-28	Amendements prévisions salaires fin année 2026	389.00 \$	
02-160-00-262	RQAP - employés	2026-09-28	Amendements prévisions salaires fin année 2026	25.00 \$	
02-412-30-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-28	Amendements prévisions salaires fin année 2026	2 085.00 \$	
02-413-30-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-28	Amendements prévisions salaires fin année 2026	195.00 \$	
02-414-20-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-28	Amendements prévisions salaires fin année 2026	582.00 \$	
02-414-30-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-28	Amendements prévisions salaires fin année 2026	1 023.00 \$	
02-415-20-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-28	Amendements prévisions salaires fin année 2026	257.00 \$	
02-415-30-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-28	Amendements prévisions salaires fin année 2026	604.00 \$	
02-701-30-141	Salaire régulier	2026-09-28	Amendements prévisions salaires fin année 2026	164.00 \$	
02-701-30-145	Jours de vacances	2026-09-28	Amendements prévisions salaires fin année 2026		164.00 \$
02-120-00-144	Congés de maladies	2026-09-28	Amendements prévisions salaires fin année 2026		389.00 \$
02-160-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-28	Amendements prévisions salaires fin année 2026		25.00 \$
02-390-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-28	Amendements prévisions salaires fin année 2026		4 746.00 \$

02-220-01-141	Salaire régulier - Pompier volontaire	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026	26 995.00 \$	
02-220-10-212	Régimes de retraite - Premiers répondants	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026	262.00 \$	
02-220-10-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026	251.00 \$	
02-320-00-141	Salaire régulier	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026	266 601.00 \$	
02-320-00-144	Congés de maladies - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026	3 780.00 \$	
02-320-00-145	Jours de vacances	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026	5 942.00 \$	
02-320-00-222	RRQ - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026	8 909.00 \$	
02-320-00-232	Assurance-emploi - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026	2 767.00 \$	
02-320-00-242	FSS & CNT- employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026	3 106.00 \$	
02-320-00-252	CSST - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026	1 331.00 \$	
02-320-00-262	RQAP - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026	86.00 \$	
02-330-00-141	Salaire régulier	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026	196 615.00 \$	
02-120-00-141	Salaire régulier	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		127 794.00 \$
02-120-00-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		16 894.00 \$
02-120-00-222	RRQ - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		3 144.00 \$
02-120-00-242	FSS & CNT - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		6 374.00 \$
02-120-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		4 349.00 \$
02-130-00-141	Salaire régulier	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		65 640.00 \$
02-130-00-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		8 359.00 \$
02-130-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		6 471.00 \$
02-141-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		5 172.00 \$
02-160-00-141	Salaire régulier	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		6 217.00 \$
02-160-00-141	Salaire régulier	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		20 194.00 \$
02-220-00-141	Salaire régulier - employes temps plein	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		676.00 \$
02-220-00-144	Congés de maladies	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		650.00 \$
02-220-00-145	Jours de vacances	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		778.00 \$
02-220-00-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		817.00 \$
02-220-00-222	RRQ - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		694.00 \$
02-220-00-242	FSS & CNT - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		310.00 \$
02-220-00-262	RQAP - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		414.00 \$
02-220-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		771.00 \$
02-220-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		1 942.00 \$
02-220-10-222	RRQ - Premiers répondants	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		262.00 \$
02-320-00-142	Heures suppl.	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		7 361.00 \$
02-320-00-149	Libération syndicale	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		175.00 \$
02-320-00-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		1 071.00 \$
02-320-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		414.00 \$
02-390-00-141	Salaire régulier	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		24 018.00 \$
02-470-00-141	Salaire régulier	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		69 623.00 \$
02-470-00-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		11 374.00 \$
02-610-00-141	Salaire régulier	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		87 390.00 \$
02-610-00-212	Régimes de retraite - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		17 871.00 \$
02-610-00-222	RRQ - employés	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		6 484.00 \$
02-610-00-280	AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		5 313.00 \$
02-702-30-141	Salaire régulier	2026-09-29	Amendements prévisions salaires fin d'année 2026		7 629.00 \$

02-702-30-310	Frais de deplacement du personnel	2026-09-29	Utilisation Communauto - Bibliothèque	300.00 \$	
02-702-30-515	Location - Véhicules	2026-09-29	Utilisation Communauto - Bibliothèque		300.00 \$

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
01-279-00-006	Autres revenus - Don Bibliothèque	2026-09-29	Revenus supplémentaires - Bibliothèque	10 900.00 \$	
01-381-73-011	Transfert Québec - bibliothèque	2026-09-29	Revenus supplémentaires - Bibliothèque	102.15 \$	
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	2026-09-29	Revenus supplémentaires - Bibliothèque		10 900.00 \$
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	2026-09-29	Revenus supplémentaires - Bibliothèque		102.15 \$

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Greffe et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau d'égoût
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygièene de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles

23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		



RAPPORT DE CONSULTATION

Consultation publique d'avril 2026

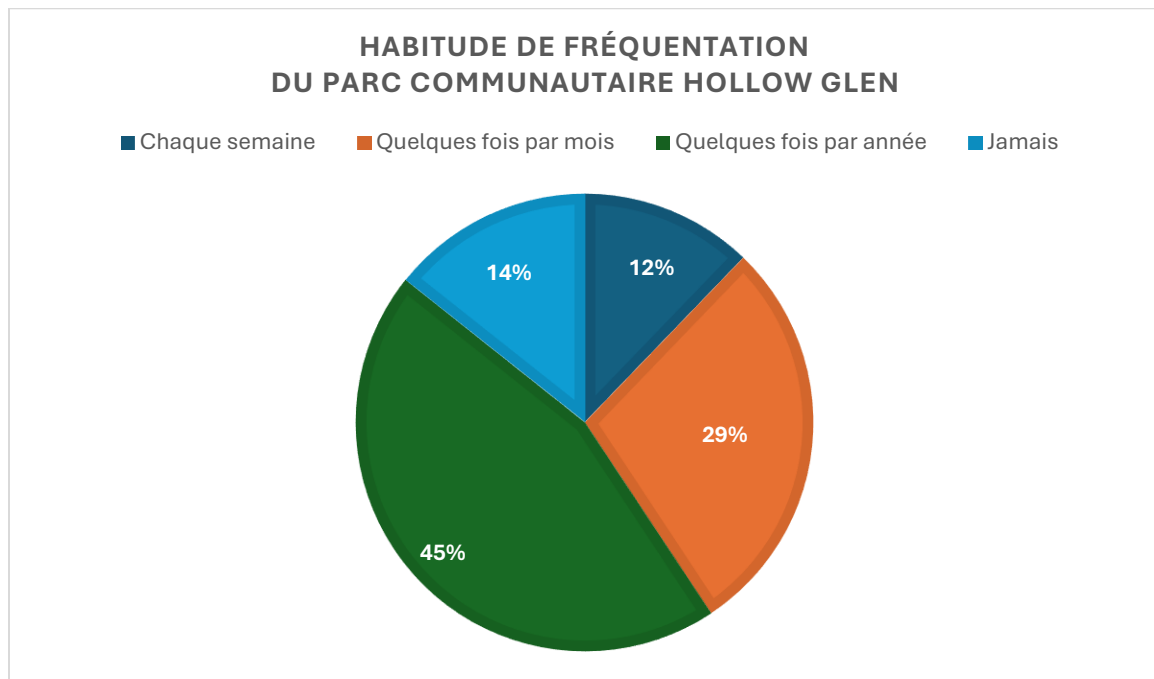
Concernant les besoins en matière de parcs et espaces verts dans le secteur Hollow Glen.

Mise en contexte

Le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire souhaitait consulter les citoyens afin de recueillir leurs avis sur les aménagements actuels ainsi que sur les besoins présents et futurs du secteur de Hollow Glen en matière d'espaces sportifs et récréatifs extérieurs. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en considération les trois emplacements municipaux disponibles dans la zone afin de s'assurer qu'ensemble, ils offrent des équipements et des infrastructures complémentaires répondant aux besoins de la communauté.

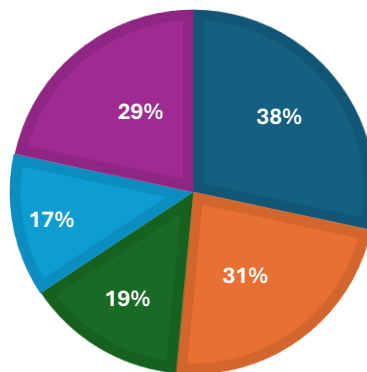
La consultation a eu lieu du 26 mars au 22 avril 2026. Pendant cette période, 65 citoyens y ont répondu. La consultation était divisée en deux sections, la première portait sur les habitudes de fréquentation des parcs du secteur ainsi que la satisfaction par rapport aux installations actuelles, alors que la seconde s'intéressait plutôt aux besoins de la communauté et aux développements futurs.

1. Portrait des habitudes de fréquentation des parcs du secteur et satisfaction par rapport aux installations actuelles.



MOTIFS DE FRÉQUENTATION DU PARC COMMUNAUTAIRE HOLLOW GLEN

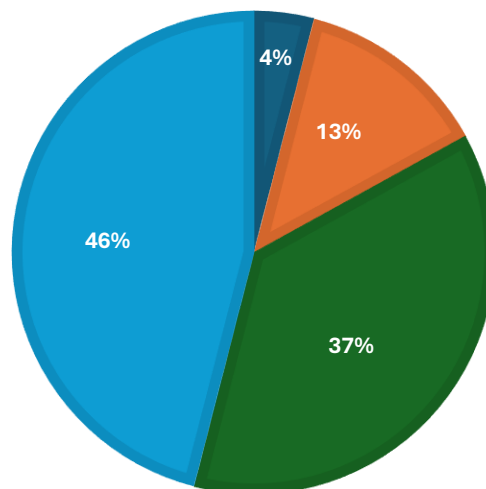
- Structures de jeux pour enfants
- Terrains sportifs (basketball, soccer)
- Détente
- Socialiser
- Autres



Parmi les raisons qui motivent la fréquentation des répondants pour des motifs autres, mentionnons l'utilisation de la patinoire, la butte de glisse, les activités et événements organisées par la Municipalité et l'Association des résidents de Hollow Glen, ou lors d'une marche dans le secteur.

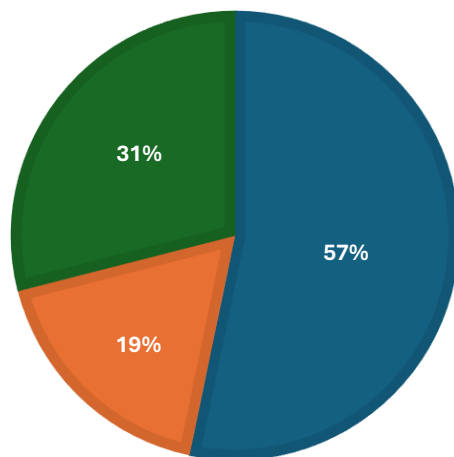
FRÉQUENTATION DU PARC DE LA PAIX

- Quelques fois par semaine
- Quelques fois par mois
- Quelques fois par année
- Jamais

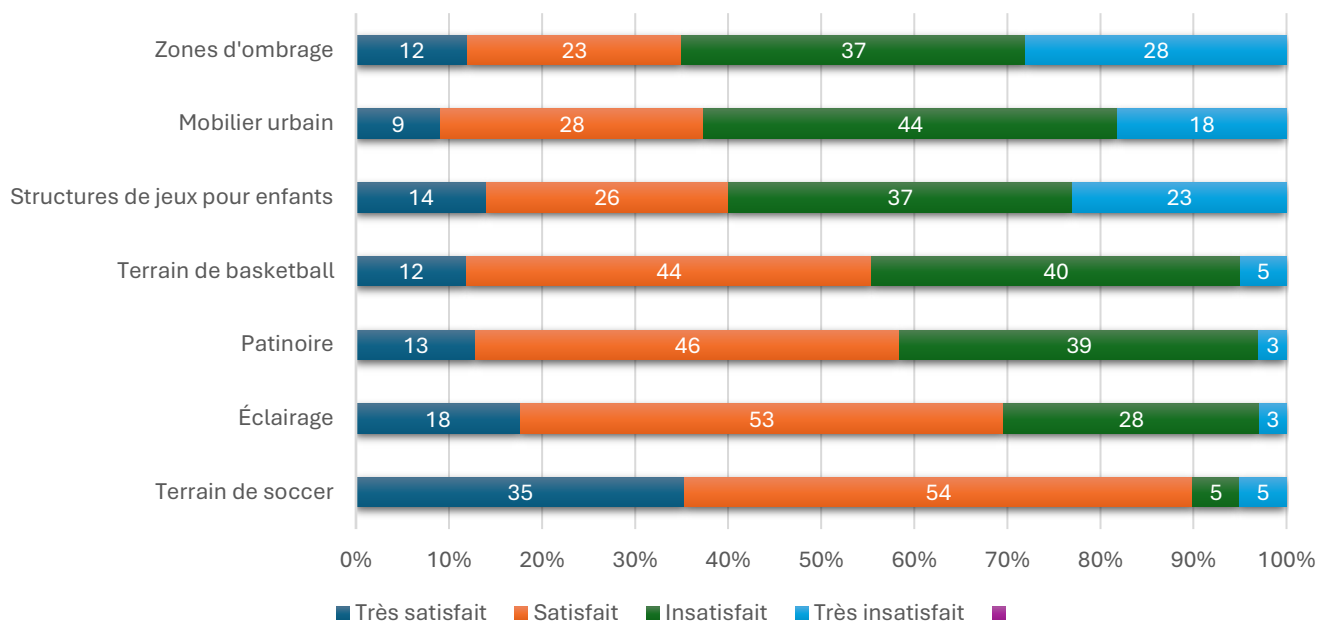


MOTIFS DE FRÉQUENTATION DU PARC DE LA PAIX

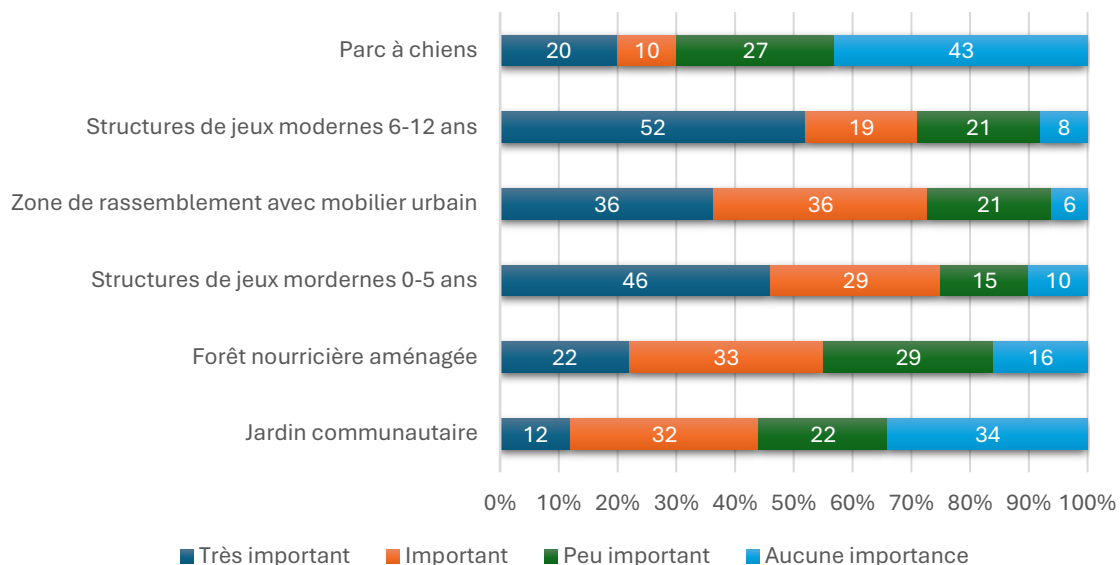
- Lecture et observation du lac
- Mise à l'eau d'embarcations non-motorisées
- Halte lors d'une marche
-



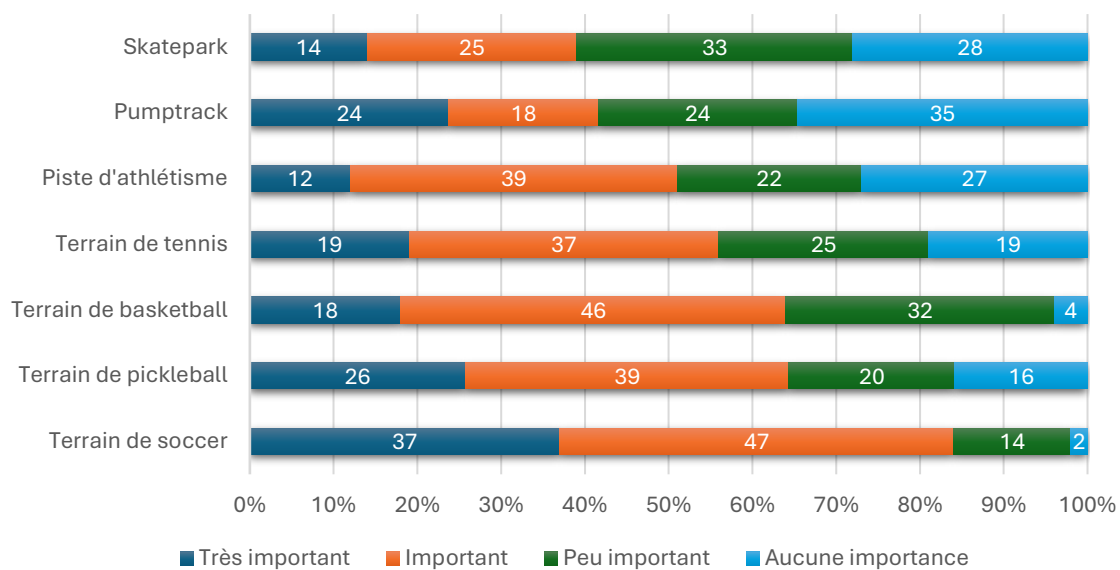
SATISFACTION DES INSTALLATIONS ACTUELLES



PROPOSITION D'AMÉNAGEMENTS FUTURS



PROPOSITION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES FUTURES



Résumé des commentaires récurrents reçus

- Équipements de parcs vieillissants et non-attractifs pour les enfants et nécessité d'aménager des modules de jeux modernes, variés et inclusifs;
- Aucune infrastructure pour la clientèle adolescente;
- Lacunes au niveau de l'entretien;
- Demandes récurrentes pour l'ajout de zones d'ombrage (arbres matures, pergolas, etc.);
- Ajout de mobilier destiné au pique-nique et à la détente (tables et chaises, zone de rassemblement bien intégrée);
- Importance de conserver un équilibre entre les espaces aménagés et la préservation des milieux naturels;
- Difficulté d'accéder au parc communautaire Hollow Glen en transport actif. Plusieurs répondants déplorent que leurs déplacements vers le parc doivent s'effectuer en voiture. Une meilleure connectivité entre les rues et les parcs est souhaitable;
- Privilégier des infrastructures favorisant un usage optimal en toutes saisons, mettre de l'avant des espaces polyvalents. (Par exemple, une patinoire dont l'espace peut être utilisé en dehors de la saison hivernale);
- Le peu d'aménagement et d'entretien du parc de la Paix incite les répondants à remettre en question son appellation de « parc »;
- Le manque de sécurité au parc de la Paix et son accès difficile est un obstacle à sa fréquentation.



Claudine Lacasse, Directrice générale

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
34696	2026-09-24	POLANE MECANIQUE	015413	Réparation porte et frein de stationnement - unité 231 \ Réparation porte et frein de stationnement - unité 231	02-220-01-525	-1 342.91 \$	-1 342.91 \$
34942	2026-10-06	Alarme Gs Protection Incendie	334127	Travaux correctifs - Système alarme incendie - Caserne #1 \ Travaux correctifs - Système alarme incendie - Caserne #1	02-220-00-522	-1 555.61 \$	-1 555.61 \$
						-2 898.52 \$	-2 898.52 \$

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
34939	2026-09-24	14127323 CANADA INC	5840-43-8106	Remb. programme septique 2025-2026 [REDACTED] \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	370.00 \$	370.00 \$
34940	2026-09-24	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	Octobre 2026	Contrat déneigement secteur Hollow Glen 2025-2026/ Octobre 2026 \ Contrat déneigement secteur Hollow Glen/Fév. à nov. 2026	02-330-00-443	10 657.37 \$	10 657.37 \$
34941	2026-09-24	ABATTAGE ET EMONDAGE LECLERC INC	5907	Abattage Requêtes 2025 0837/2026 00259/2026 00952/2026 1141 \ Abattage Requêtes diverses	02 320 06 459	4 943.93 \$	4 943.93 \$
34942	2026-09-24	Alarme Gs Protection Incendie	334127	Travaux correctifs - Système alarme incendie - Caserne #1 \ Travaux correctifs - Système alarme incendie - Caserne #1	02-220-00-522	1 555.61 \$	1 555.61 \$
34943	2026-09-24	Audio Cine Films Inc.	200417	Projection film extérieur HG \ Projection de film extérieur HG	02-701-90-499	494.39 \$	494.39 \$
34944	2026-09-24	CURRENT SYSTEMS SERVICE, INC	17866	Inspection lift \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	370.08 \$	370.08 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-26.20 \$	
				Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	26 20 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	16.34 \$	
				Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	16.34 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-32.68 \$	
34945	2026-09-24	DEJAN PAVLOVIC	2026 00688	Cautionnement de conformité piscine [REDACTED] Dépôt Nouvelle construction - 1 000 \$	55 136 40 000	515.00 \$	515.00 \$
34946	2026-09-24	Equipements Recreatifs Jambette Inc	55445	Achat d'un module pour parc Juniper \ Achat d'un module pour parc Juniper	23-080-00-729	4 024.13 \$	4 024.13 \$
34947	2026-09-24	Florence Cote	2026 09 30	Cérémonie de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation \ Autres services Cachets	02 701 90 499	400.00 \$	400.00 \$
34948	2026-09-24	GENEVIEVE WALTON	2026-00145	Cautionnement de conformité - piscine - [REDACTED] \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	540.00 \$	540.00 \$
34949	2026-09-24	GLS	63303588	Frais d'envoi de colis : TPIMD \ Fret et messagerie	02-320-00-322	9.91 \$	9.91 \$
34950	2026-09-24	GOLIAX	F-302724	Poteaux, ped-zone, balises pour piste cyclable et panneaux divers \ Panneaux divers	02-355-00-649	1 161.31 \$	12 203.74 \$
				Poteaux	02-355-00-649	4 581.00 \$	
				Balises Ped-Zone	02-355-00-649	2 655 35 \$	
				Balises (bollards) pour piste cyclable	02-355-00-649	3 632.35 \$	
				Achat de numéro civique \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	173.73 \$	
			F-302668				
34951	2026-09-24	Imagi Affichage	157392	Affichage publicitaire abribus #6 du 21-09 au 19-10 \ Publicité et information - journaux et revues	02-141-00-341	308.13 \$	308.13 \$
34952	2026-09-24	In Harmony Developments Inc.	17-09-2026	Remb .paiement - dossier vente pour taxes - [REDACTED] \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	12 556.13 \$	12 556.13 \$
34953	2026-09-24	JOHN MCMEEKIN	2026-00539	Cautionnement de conformité - piscine [REDACTED] Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	540.00 \$	540.00 \$

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
34954	2026-09-24	JULIE MORRISSETTE	2025-00413	Cautionnement de conformité (nouvelle const [REDACTED] \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 160.00 \$	2 160.00 \$
34955	2026-09-24	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9010988503	Copies - Aout 2026 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	206.25 \$	206.25 \$
34956	2026-09-24	Lavery de Billy s e n c r l	1751596	Frais juridiques Dossier 121837 00011 \ Honoraires prof services juridiques	02 160 00 412	3 703.92 \$	3 703.92 \$
34957	2026-09-24	LÉON MERCIER	2026-00542	Cautionnement de conformité fosse septique - [REDACTED] \ Dépôt - Fosse septique - 300 \$	55-136-42-000	325.00 \$	325.00 \$
34958	2026-09-24	MADAME ANNIE ROUSSEAU	2026 09 15	Cours de Tai Chi 2e versement \ Services techniques autre Loisirs et culture	02 701 20 447	120.00 \$	120.00 \$
34959	2026-09-24	MALLETTE S.E.N.C.R.L.	F1-00399736	Enquête de rémunération \ Réceptions	02-160-00-493	922.68 \$	922.68 \$
34960	2026-09-24	MARIE ISABEL MAPLES	2026-00429	Cautionnement de conformité - piscine [REDACTED] \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	540.00 \$	540.00 \$
34961	2026-09-24	MARK J. FROINOVITCH	2024-00397	Cautionnement de conformité (nouvelle const.) [REDACTED] \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 160.00 \$	2 160.00 \$
34962	2026-09-24	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	201397	Vis \ Articles de quincaillerie	02 320 00 641	32.18 \$	161.98 \$
			113747	Sel adoucisseur \ Pieces et accessoires - autres	02-701-20-649	51.69 \$	
				Pieces et accessoires - autres	02-701-20-649	51.68 \$	
			114673	Lumière pour Hôtel de Ville \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	26.43 \$	
34963	2026-09-24	MATTHEW SICARD	2025-00629	Cautionnement de conformité (nouvelle const. [REDACTED] - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 160.00 \$	2 160.00 \$
34964	2026-09-24	MAXIME HUPE LAFONTAINE	2024-00112	Cautionnement de conformité (nouvelle const.) [REDACTED] 1 \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	1 080.00 \$	1 080.00 \$
34965	2026-09-24	MINISTRE DES FINANCES	LSB043638-LSB	BARRAGES-APPROB: ÉTUDE EVALUATION - X2116719 \ Droit annuel - barrages	02-460-00-494	1 671.00 \$	1 671.00 \$
34966	2026-09-24	MOCTAR N'DIAYE	2025-00793	Cautionnement de conformité - piscine [REDACTED] \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	540.00 \$	540.00 \$
34967	2026-09-24	Noël + Associés	63873	frais juridiques: dossier 23226002 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	880.71 \$	1 761.42 \$
			63872	Frais juridiques: dossier 23226001 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-414-30-412	880.71 \$	
34968	2026-09-24	NRS TRANSPORT / 10748188 CANADA INC	47303	remorquage véhicule- lift (dossier d'assurance) \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	333.43 \$	333.43 \$
34969	2026-09-24	Paroisse St-Stephen Parish	AOUT-2026	Frais de location espace de stationnement 2e versement \ Location - Terrains	02-370-00-512	1 000.00 \$	1 000.00 \$
34970	2026-09-24	PATRICK MONETTE	2025 00130	Cautionnement de conformité (nouvelle const) [REDACTED] \ Dépôt Nouvelle construction - 1 000 \$	55 136 40 000	2 160.00 \$	2 160.00 \$
34971	2026-09-24	Petrole Leger	430997	Ultramar EP0 - 3.90 KG \ Oxygène, propane, acétylène.	02-320-01-639	52.15 \$	52.15 \$
34972	2026-09-24	Pièces de camions JMC	93395	Cam136 shock \ Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	86.44 \$	929.58 \$
			93242	Cam127: tarp motor \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	384.56 \$	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			93549	Cam136: stop tail turn \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	163.44 \$	
			93155	Cam135: shock \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	86.44 \$	
			93299	cam119: PPvalve blk et raccord \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	61.25 \$	
			93833	Cam109: 90 deg elbow et clamps \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	147.45 \$	
34973	2026-09-24	POLANE MECANIQUE	015413	Réparation porte et frein de stationnement - unité 231 \ Réparation porte et frein de stationnement - unité 231	02-220-01-525	1 342.91 \$	7 942.48 \$
			35179	Locaton camion Hydro-Vac pour nettoyage centre-village - Drainage \ Locaton camion Hydro-Vac pour nettoyage centre-village	02-415-31-522	6 599.57 \$	
34974	2026-09-24	RABIH BOURDJI	2025-00713	Cautionnement de conformité - piscine [REDACTED] \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	540.00 \$	540.00 \$
34975	2026-09-24	REJEAN MATTE	11-09	Remb. paiement en [REDACTED] \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	1 139.35 \$	1 139.35 \$
34976	2026-09-24	Ressorts Gatineau Enr.	119	Cam119: réparation \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	91.75 \$	91.75 \$
34977	2026-09-24	SABRINA YOONG	2025-00459	Cautionnement de conformité (nouvelle const.) [REDACTED] \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 160.00 \$	2 160.00 \$
34978	2026-09-24	SPCA de l'Outaouais	8928	Contrat pour contrôle animalier 2026 - septembre 2026 \ Contrat pour contrôle animalier 2026	02-290-05-459	2 982.06 \$	2 982.06 \$
34979	2026-09-24	STEPHANE VIAU	2026	Ent. de location sur le terrain du 112 ch. Kelly pour la comm. jan à dec 26 \ Location - Terrains	02-320-00-512	240.00 \$	480.00 \$
				Location - Terrains	02-330-00-512	240.00 \$	
34980	2026-09-24	STEPHANIE JOANISSE	2024-00397.	Cautionnement de conformité (nouvelle const.) [REDACTED] \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	1 080.00 \$	1 080.00 \$
34981	2026-09-24	STEPHANIE SEWELL	2026-00255	Cautionnement de conformité puits - [REDACTED] \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	325.00 \$	325.00 \$
34982	2026-09-24	Techniparc	2026-101930	Contrat entretien terrains sportifs 2026 - facture 2/3 \ Contrat entretien terrains sportifs 2026	02-701-50-522	8 751.73 \$	8 751.73 \$
34983	2026-09-24	TERENCE O'GRADY	2025-00797	Cautionnement de conformité puits [REDACTED] \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	325.00 \$	325.00 \$
34984	2026-09-24	TK ELEVATOR (CANADA) LIMITED	3035341	Contrat d'entretien 2026 ascenseurs CM - 1er sept au 30 nov \ Contrat d'entretien 2026 ascenseurs CM - sept. à décembre	02-701-27-522	514.08 \$	1 028.16 \$
			3035340	Contrat d'entretien 2026 ascenseurs HDV - 1 sept au 30 nov \ Contrat d'entretien 2026 ascenseurs HDV - sept. à décembre	02-130-00-522	514.08 \$	
34985	2026-09-24	TOROMONT CAT -	PS031562832	frais de transport \ Fret et messagerie	02-320-00-322	497.28 \$	792.03 \$
			PS031561301	Tp pelle 2022: element \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	294.75 \$	
34986	2026-09-24	TROY ANDERSON	2026 00480	Cautionnement de confirmité inst septique [REDACTED] \ Dépôt Correctif complet septique - 500 \$	55 136 41 000	540.00 \$	540.00 \$
35000	2026-10-06	16289401 CANADA INC (KOLLEKO)	1376	2e collecte encombrants métalliques et non-métalliques \ Contrat cueillette / Encombrants et RDD	02-452-90-446	16 096.50 \$	28 168.88 \$

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Contrat de cueillette / Matières recyclables	02-452-10-446	12 072.38 \$	
35001	2026 10 06	A.C Coaching Inc.	2026-V1	Lac-à-épaule du conseil municipale - versement 1/2 \ Services de formation	02-110-00-454	3 449 25 \$	3 449 25 \$
35002	2026-10-06	AMRIZE CANADA INC	760180298	Crédit - Dépôts de neige - 47x 10 roues / 17x semi-remorque \ Enlèvement de la neige	02-330-00-443	-4 162.24 \$	51 223.85 \$
			722721872	Chemin Townline - 12-18 tonnes MG20B \ Chemin Townline - 36 tonnes MG20B	02-320-00-621	224.06 \$	
			722721871	Chemin Townline - 10.99 tonnes pierres nettes \ Chemin Townline - 12 tonnes pierres nettes	02-320-00-621	261.57 \$	
			723235216	92.52 tonnes - Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02-330-00-621	957.99 \$	
				Pierre, concasse, gravier	02-330-00-621	0.01 \$	
			723229388	124 30 tonnes Abrasifs routiers Saison hivernale 2026 2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02 330 00 621	2 572.87 \$	
			723222929	155 03 tonnes Abrasifs routiers Saison hivernale 2026 2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02 330 00 621	3 208.43 \$	
			723216179	155 00 tonnes Abrasifs routiers Saison hivernale 2026 2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02 330 00 621	3 207.80 \$	
			723208417	133 94 tonnes Abrasifs routiers Saison hivernale 2026 2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02 330 00 621	2 771.96 \$	
				TPS intrants RT0001	54 134 92 000	0.01 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	0.01 \$	
			72328416	274.61tonnes - Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02-330-00-621	5 683.19 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	0.05 \$	
			723303591	213.75 tonnes - Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02-330-00-621	4 423.67 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-0.01 \$	
			72362324	238.48 tonnes - Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02-330-00-621	4 935.46 \$	
				Pierre, concasse, gravier	02-330-00-621	0.02 \$	
			723262321	58 70 tonnes Abrasifs routiers Saison hivernale 2026 2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02 330 00 621	1 173.43 \$	
			723303588	79 24 tonnes Abrasifs routiers Saison hivernale 2026 2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02 330 00 621	1 639.92 \$	
			723303589	135 71 tonnes Abrasifs routiers Saison hivernale 2026 2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02 330 00 621	2 808.59 \$	
				Pierre, concasse, gravier	02 330 00 621	0.02 \$	
			723303590	261.52 tonnes - Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02-330-00-621	5 412.29 \$	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			723268049	206.22 tonnes - Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02-330-00-621	4 267.83 \$	
				Pierre, concasse, gravier	02-330-00-621	-0.01 \$	
			723303587	67.59 tonnes - Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02-330-00-621	1 398.81 \$	
			723226322	252.78 tonnes - Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02-330-00-621	5 231.41 \$	
				Pierre, concasse, gravier	02-330-00-621	-0.05 \$	
			723262323	251.59 tonnes - Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-2027 \ 4 000 tonnes Abrasifs routiers - Saison hivernale 2026-202	02-330-00-621	5 206.78 \$	
				Pierre, concasse, gravier	02-330-00-621	-0.02 \$	
35003	2026-10-06	BENJAMIN LEMOINE	2026-021349	Remboursement de frais perçu en trop \ Demande d'accès aux documents	01-234-11-001	54.72 \$	54.72 \$
35004	2026-10-06	BIOGRADE	5347	Savon pour le garage \ Articles de nettoyage	02-320-00-660	130.73 \$	130.73 \$
35005	2026-10-06	Canadian Industries Limited (CIL)	845320034415	Peinture revêtement et portes extérieur Caserne 3/LCCHOL \ Peinture revêtement et portes extérieur Caserne 3/LCCHOL	02-220-00-522	518.80 \$	1 037.60 \$
				Peinture revêtement et portes extérieur Caserne 3/LCCHOL	02-701-20-522	518.80 \$	
35006	2026-10-06	CEP Forensique	BE 074382	Offre services Évaluation des dommages usine eaux usées c v \ Offre services -Évaluation des dommages usine eaux usées c-v	02 414 30 419	2 742.84 \$	2 742.84 \$
35007	2026-10-06	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	4799366	Location refroidisseurs eau - Octobre 2026 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2026	02-220-00-517	77.72 \$	273.40 \$
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2026	02-130-00-517	116.58 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2026	02-701-20-517	39.55 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2026	02-701-20-517	39 55 \$	
35008	2026-10-06	Eddynet	88707	Pièces pour balayeuse de rétrochargeuse (Backhoe Case) \ Pièces pour balayeuse de rétrochargeuse (Backhoe Case)	02-320-03-525	2 107.78 \$	2 340.03 \$
			88708	Pièces pour balayeuse de rétrochargeuse (Backhoe Case) \ Fret et messagerie	02-320-00-322	232.25 \$	
35009	2026-10-06	EVALUATION PERSONNEL SELECTION INTERN. INC (EPSI)	154158	Test Psychometriques- 2 candidats: responsable de service de l'env. \ Honoraires professionnels autres	02-160-00-419	310.43 \$	649.60 \$
			133520	Inscription tests psychometirques: Directeur Greffe / Directeur Finances \ Honoraires professionnels autres	02-160-00-419	28.74 \$	
			153610	Inscription test psycho: 2 candidats: Directeur Greffe / Directeur Finances \ Honoraires professionnels autres	02-160-00-419	310.43 \$	
35010	2026-10-06	FABRIQUE OUTAOUAIS	11177	Ent. et réparation véhicules	02-220-01-525	344.93 \$	344.93 \$
35011	2026-10-06	GLS LOGISTIC SYSTEMS CANADA	63803769	Frais d'envoi de colis: TPIMD \ Fret et messagerie	02-320-00-322	40.82 \$	40.82 \$
35012	2026-10-06	GMS SECURITE INC	43823	Intérêt sur compte \ Intérêts et pénalités autres comptes à recevoir	54-139-91-000	41.41 \$	1 597.02 \$

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			334127	Travaux correctif - systeme alarme incendie- Caserne #1 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	1 555.61 \$	
35013	2026-10-06	H2O Innovation inc.	CD1077881	Achat 648 filtres à cartouche \ Achat 1080 filtres à cartouche	02-412-30-522	10 926.20 \$	10 926.20 \$
35014	2026-10-06	Innovision+ Inc.	122450	Facture finale confection /révision liste électorale 2025 \ Honoraires prof. autres - Élections	02-120-10-419	14 019.44 \$	14 019.44 \$
35015	2026 10 06	LOCATION BOULADIER	521136	Réparation Ensemenceur - pompe \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	123 45 \$	123 45 \$
35016	2026-10-06	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	113008	LPAFAP - bois et vis \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-30-522	190.78 \$	190.78 \$
35017	2026-10-06	MNP S.E.N.C.R.L., S.R.L.	13553167	Mandat analyse et cadre maturité orga., salaires et effectifs - sept 26 \ Analyse & cadre maturité organisationnelle, salaires, effect	02-160-00-419	17 032.91 \$	17 032.91 \$
35018	2026-10-06	Petrole Leger	460935	mobil, unirex ep2 grease 2x3.90 kg \ Huile, graisse	02-320-00-633	180.28 \$	360.56 \$
			430935	Mobil unirex grease (10x390) x2 \ Huile, graisse	02-320-00-633	180.28 \$	
35019	2026-10-06	PIÈCE COURCHESNE NAPA GATINEAU	932-911106	Antigel \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	14.78 \$	14.78 \$
35020	2026-10-06	RECYSHRED	29776	Déchiquetage de documents- sept 2026 \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-120-00-670	170.12 \$	183.92 \$
			29777	Déchiquetage \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02 702 30 670	13.80 \$	
35021	2026-10-06	RONALD O'CONNOR CONSTRUCTION INC.	4910	1992.93 tonnes - Sable - Saison hivernale 2026-2027 \ 2 000 tonnes - Sable - Saison hivernale 2026-2027	02-330-00-621	18 628.85 \$	18 628.85 \$
35022	2026-10-06	SPCA de l'Outaouais	10089	Contrat pour contrôle animalier 2026 octobre 2026 \ Contrat pour contrôle animalier 2026	02 290 05 459	2 982.06 \$	2 982.06 \$
35023	2026-10-06	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	Sept 2026	Cotisations syndicales du mois de septembre 2026 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	6 045.17 \$	6 045.17 \$
35024	2026-10-06	UNI-BOND LIGHTING CANADA	979728	Lumières pour divers camions \ Lumières pour divers camions	02-330-03-525	559.31 \$	559.31 \$
35025	2026 10 06	Ville de Gatineau	5000011028	échantillons corridor de nage - Aout 2026 \ échantillons corridor de nage	02-470-00-452	191 78 \$	191 78 \$
35026	2026-10-06	12039770 CANADA INC. (GROUPE PROULX)	361.	Contrat travaux de reconstruction - Entrée cimetièrre protestant Old Chelsea \ Travaux de reconstruction - Entrée cimetièrre protestant Old	02-631-01-522	27 019.13 \$	27 019.13 \$
				Écriture 01-279-00-008/Reconstruction mur cimetièrre protesta	01-279-00-008	-44 094.75 \$	
				Écriture 55-169-50-000/Reconstruction mur cimetièrre protesta	55-169-50-000	44 094.75 \$	
						289 985.40 \$	
						289 985.40 \$	289 985.40 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
35077	2026-09-24	AEBI SCHMIDT CANADA INC	85820-XX	Facture 85820 -2023 Payé en double: pièces Cam119,122, 130 \ Ent. et répar.véhicules - Pièces balais mécanique	02-320-05-525	-43.16 \$	700.66 \$
			0147353-XX	Paieement 147353 est une soumission et payé via la facture 99492: Cam130 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-450.49 \$	
			102145	Cam127: Remontage de la chaîne de la ponceuse à bande transversale \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	248.66 \$	
			102144	Pièces pour sableuse sur CAM 127 et toile de transport pour CAM 134 \ Pièces pour sableuse sur CAM 127 et toile de transport pour	02-320-03-525	945.65 \$	
35078	2026-09-24	BELANGER SAUVE S.E.N.C.R.L	449686	Frais juridiques - dossier 25980 / 1 \ Biens durables - Terrains	23-020-00-723	434.51 \$	14 263.14 \$
			449776	Frais juridiques - dossier 25980 / 2 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	3 324 74 \$	
			448196	Frais juridiques - dossier 25980 / 3 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-320-00-412	2 112.90 \$	
			449530	Frais juridiques - dossier 25980 / 3 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	6 807.79 \$	
			448709	Frais juridiques - dossier 25980 / 3 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	1 583.20 \$	
35079	2026-09-24	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	323782	Réparation du rayonnage bibliothèque (vis et équerre) \ Biens durables ameublement, équip. de bureau	02 702 30 726	36.73 \$	2 313.59 \$
			323758	Tracteur08 Boyau et raccords \ Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	53.45 \$	
			323893	Lampe \ Petits outils	02-320-00-643	22.98 \$	
			323856	Peinture, chaine et vis \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	80.35 \$	
			323730	Raccord et boyaux hydraulique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	57.64 \$	
			323540	Piquet - chemin Kelly \ Bois	02-320-00-624	159.82 \$	
			323541	Piquet chemin kelly Credit \ Bois	02 320 00 624	-17.25 \$	
			323696	Hobart - tempilstickq \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	314.18 \$	
			323698	Boyaux hydrauliques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	277.03 \$	
			323720	Boulon et écrous \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	69.62 \$	
			323721	VOL160 - Pelle volvo \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	119.56 \$	
			323649	Rubans à mesurer \ Articles de quincaillerie	02 320 00 641	118.39 \$	
			323605	Boyaux hydraulique - Loader \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	32.86 \$	
			324002	Caserne 3 - HG - réparation de murs - grattoir et bouche pore \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	45.97 \$	
			324078	Peinture \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	52.88 \$	
			323475	Zipcut \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	149.46 \$	
			323914	Cam122: collet, collet de serrage, antigel, tee3/8 barb laiton. \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	229.18 \$	
			323086	Quai FP - cable d'acier, serre-cable et vis \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	148.10 \$	
			323544	terrain de Baseball clou pour beton \ Entretien Réparation Bâtiments et terrains	02 701 50 522	41.37 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			323915	Insecticides \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	20.67 \$	
			2484920	interrupteur- biblio \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-702-30-522	3.44 \$	
			2478932	CM - connecteur laiton, raccord et embout. \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	25.13 \$	
			324407	Ruban de montage \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	14.69 \$	
			324252	Tap pour le balais \ Articles de quincaillerie	02 320 00 641	16.09 \$	
			324114	tige filete, armature d'acier et tire-fond 1/2 \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	210.24 \$	
			324179	pinceau peinture \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	31.01 \$	
35080	2026-09-24	Bouquinart	112945	2 Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	59.75 \$	59.75 \$
35081	2026-09-24	Centre de Verification Technique Outaouais	257210	Cam136 - verrification mécanique \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	295.20 \$	1 000.58 \$
			257060	Cam135: Revérification lourd \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	65.25 \$	
			256815	Cam135 verification mécanique \ Services techniques autres Verification	02 320 05 459	287.44 \$	
			257181	Cam119: revérification camion lourd \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	65.25 \$	
			256916	Cam119:vérification mécanique \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	287.44 \$	
35082	2026-09-24	CONSULT'EAU	31137	Échantillonnage eau potable - Aout 2026 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv à déc 2026	02-701-20-444	314.25 \$	637.49 \$
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2026	02-701-20-444	323.24 \$	
35083	2026-09-24	EPURSOL	126209	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU / 2026-09-01 \ Vidange des boues septiques - Fosses - Juillet à Nov 2026	02-415-30-522	1 319.80 \$	22 807.16 \$
			126210	66 vidange de fosses septique du 2026-08-24 au 2026-08-27 \ Contrat de vidange des fosses septiques	02-490-00-446	20 167.56 \$	
			126374	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU / 2026-09-08 \ Vidange des boues septiques - Fosses - Juillet à Nov 2026	02-415-30-522	1 319.80 \$	
35084	2026-09-24	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	Aout 2026	Frais de gestion - Aout 2026 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	288 282.77 \$	285 019.59 \$
				A recevoir -Municipalités / Ville de Gatineau	54-136-92-000	324 617.99 \$	
				Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-288 282.77 \$	
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-12 131.12 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	24 204 10 \$	
				HYDRO-AOUT- 15% \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 263.18 \$	
35085	2026-09-24	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	74212946	Papier, efface et ruban \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	131.81 \$	207.63 \$
			74289337	Casque usb \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-470-00-670	75.82 \$	
35086	2026-09-24	Francis Canada Truck Center Inc.	X100422456:01	CAM130: GASKET-FUEL ET HARN-FUEL \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	155.82 \$	2 881.35 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-11.03 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.03 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	6.88 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	6.88 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-13.76 \$	
			X100434676:01	FEU020: AIR CLEANER \ Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	02-220-03-525	244.58 \$	
				TPS intrants RT0001	54 134 92 000	-17.32 \$	
				Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	02-220-03-525	17.32 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	10.80 \$	
				Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	02-220-03-525	10.80 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-21.60 \$	
			X100427341 01	INVENTAIRE washer et bolt kit \ Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	271.47 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-19.22 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	19.22 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	11.99 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	11.99 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55 133 92 000	-23.98 \$	
			X100435476:02	Antenne \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	12.45 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-0.88 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	0.88 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	0.55 \$	
				Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	0.55 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-1.10 \$	
			X100436012:01	CAM135: clamp, gasket, Ay-Asa, bushing, seal \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	39.41 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-2.79 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	2.79 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	1.74 \$	
				Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	1.74 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-3.48 \$	
			X100436012:02	Cam136: Clamp, gasket, bushing, oil seal,seal \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	394.78 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-27.95 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	27.95 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	17.44 \$	
				Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	17.43 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-34.87 \$	
			X100436168:01	Cam135: clamp et gasket \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	348.85 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-24.70 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	24.70 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54 135 92 000	15.40 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	15.41 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-30.81 \$	
			X100436792:01	Assemblage pare-poussiere \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	105.34 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-7.46 \$	
				Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	7.46 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	4.65 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	4.65 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-9.30 \$	
			X10043867:01	Cam130: tube-coolant \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	411.05 \$	
				TPS intrants RT0001	54 134 92 000	-29.10 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	29.10 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	18.15 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	18.15 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-36.30 \$	
			X100463791 02	Cam119 spring pin et swith rocker \ Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	68.16 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-4.83 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	4.83 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	3.01 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	3.01 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55 133 92 000	-6.02 \$	
			X100437052:01	Cam122: line coolant \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	114.27 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-8.09 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	8.09 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	5.04 \$	
				Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	5.05 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-10.09 \$	
			X100437158:01	Cam127: tank surge \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	350.35 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-24.80 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	24.80 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	15.47 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	15.47 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-30.94 \$	
			X100437442 01	Cam140 Hose, clamp, powercool \ Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	219.40 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-15.53 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	15.53 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	9.69 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	9.69 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55 133 92 000	-19.38 \$	
			X100437442:02	Cam140: Hose et clamp \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	99.79 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-7.06 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	7.06 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	4.40 \$	
				Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	4.41 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-8.81 \$	
			X100437620:01	CAM127:kit oil filter \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	45.63 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-3.23 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	3.23 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54 135 92 000	2.01 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	2.02 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-4.03 \$	
35087	2026-09-24	GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	47556	Hon prof.ingénérie- mise à niveau et agrandissement usine EP \ Infrastructures - Hygiène du milieu (eau potable)	23-050-01-721	5 777.50 \$	5 777.50 \$
35088	2026-09-24	GROUPE CLR/EXEL RADIO	EXL16757	CAM127: haut-parleur \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	45.99 \$	45.99 \$
35089	2026-09-24	H2LAB INC	INV023011615	analyses H2O \ analyses H2O	02-470-00-453	351.82 \$	351.82 \$
35090	2026-09-24	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P2261721	12 Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	309.16 \$	885.61 \$
			P2257818	20 Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	576.45 \$	
35091	2026-09-24	Location Lou-Pro Inc.	265190	Tronçonneuse: huile et huile à chaine \ Huile, graisse	02-320-00-633	185.82 \$	269.73 \$
			265606	Barre 3/8, filtre à air, chaine Stih et retour 2 chaine Stihl. I \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	83.91 \$	
35092	2026-09-24	MES PIECES AUTOPARTS	2 5014125	mastic à base d'uréthane \ Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	36.47 \$	812.50 \$
			1-596020	Chiffons \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	74.16 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			1-596083	inventaire: 18" essuie-glace \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	136.04 \$	
			1-596532	Feuilles absorbantes \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	72.04 \$	
			1-597416	mastic pour silencieux \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	30.93 \$	
			2-5014871	sandblast et brass ball valve \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	90.61 \$	
			1 599788	CAM126 AGM \ Ent et réparation véhicules Pièces mécaniques	02 390 03 525	372.25 \$	
35093	2026-09-24	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	772189	main-d'oeuvre pour remplacement switches - reseau informatique \ Ameub., équip. bureau info. & comm.-Administration	23-020-00-726	8 484.01 \$	8 484.01 \$
35094	2026-09-24	PARAGRAPHE	237559	15 Livres ang \ livres ang	02 702 30 729	559.86 \$	1 247.43 \$
			237630	1 Livres ang \ livres ang	02-702-30-729	36.74 \$	
			237629	1 livres ang \ livres ang	02-702-30-729	25.19 \$	
			237472	livres ang \ livres ang	02-702-30-729	69.28 \$	
			237797	19 Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	556.36 \$	
35095	2026-09-24	Pompaaction inc.	pompa-fv153521	Pompe de location + installation - Poste d'eau brute - Surplus soumission \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-413-30-516	1 467.08 \$	1 467.08 \$
35096	2026-09-24	Portes Interprovincial Inc.	34915	Porte CM - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	377.70 \$	377.70 \$
35097	2026-09-24	Premier Tech Eau et Environnement Ltd.	20260827	37 - Échantillon annuel - système septique \ Contrat systèmes tertiaires avec rejet	02-490-20-459	4 674.77 \$	4 674.77 \$
35098	2026-09-24	Riobec Securite Inc	476732	Gants de mécanicien doublé TPIMD \ Vetements, chaussures et accessoires	02 390 00 650	52.34 \$	579.32 \$
			474996	Gants, combinaison x2 - TPIMD \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	140.30 \$	
			474882	Broderie \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	95.29 \$	
			475693	Équipement de sécurité - protecteur d'ouie \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	71.94 \$	
			475991	Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	71.93 \$	
				Équipement de sécurité visière, protecteur d'ouie et gants \ Vetements, chaussures et accessoires	02 330 00 650	73.76 \$	
35099	2026-09-24	Robert Erwin Transport Inc.	20261703	Dépôt de souche et branches \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	344.92 \$	1 453.74 \$
			20261724	Sable pour parc HG \ Sable	02-701-50-622	281 00 \$	
			20261785	3 chargements de sable pour les parcs \ 3 chargements de sable pour les parcs	02-701-50-622	827.82 \$	
35100	2026-09-24	RPGL AVOCATS BARRISTERS	39676	Frais juridique- dossier : 12298-222 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	1 012.13 \$	3 600.56 \$
			39672	Frais juridiques - dossier : 12298.055 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	724.34 \$	
			39673	Frais juridiques dossier 12298 180 \ Honoraires prof services juridiques	02 130 00 412	310.43 \$	
			39675	frais juridiques- dossier: 12298-219 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	449.90 \$	
			39674	frais juridiques- dossier: 12298-188 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	1 103.76 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
35101	2026-09-24	SANIVAC OUTAOUAIS	1220479	Location 3 toilettes pour terrains sportifs - 5 mois - 04-08 au 31-08 \ Location 3 toilettes pour terrains sportifs - 5 mois	02-701-50-516	482.90 \$	1 124.29 \$
			1218863	Location parc du ruissau 03-08 au 30-08 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-701-50-516	172.46 \$	
			1224138	Location annuelle 2026 - 2 toilettes - Sentier VVC 12/08 au 08/09 \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	
			1224139	Location annuelle 2026 - 2 toilettes - Sentier VVC - 12-08 au 08-09 \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	
			1225572	location de toilette - Parc du ruisseau 31-08 au 07-09 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-701-50-516	124.01 \$	
35102	2026 09 24	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-371047	Pièce réseau EP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-413-30-522	117 96 \$	117 96 \$
35103	2026-09-24	Tetra Tech qi inc	60982732	Services professionnels pour mise niveau station épuration C-V \ Services profes. pour mise niveau station épuration C-V	23-050-00-721	831.27 \$	1 242.31 \$
			60978527	Services professionnels pour mise niveau station épuration C-V \ Services profes. pour mise niveau station épuration C-V	23-050-00-721	411.04 \$	
35104	2026 09 24	Tirecraft Service de Pneu K&S Kelly	REP131989	Pneu \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-390-02-525	308 58 \$	308 58 \$
35105	2026-09-24	Twin Equipment Limited	A-219574	CAM137 - Marche-pied \ CAM137 - Marche-pied	02-320-03-525	847.50 \$	847.50 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-60.00 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	60.00 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54 135 92 000	37.43 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	37.42 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-74.85 \$	
35106	2026-09-24	VAPOREL EAU PURE	93818	12 X 18 LITRES D'EAU \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	52.50 \$	148.75 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	52.50 \$	
			93935	5 X 18 LITRES D'EAU \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	21.88 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	21.87 \$	
35107	2026-09-24	Wurth Canada Limited	27095645	Produit pour mécanique \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	349.53 \$	349.53 \$
35134	2026 10 06	AEBI SCHMIDT CANADA INC	102169	Solenoid \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	120 34 \$	120 34 \$
35135	2026-10-06	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	93337	Analyses annuelles d'échantillons d'eau \ Analyses d'échantillons d'eau potable - Centre Village	02-412-30-444	448.96 \$	43 534.74 \$
				Analyses d'échantillons d'eaux usées - Centre Village	02-414-30-444	833.80 \$	
				Analyses d'échantillons d'eaux usées - Farm Point	02-414-20-444	320.69 \$	
			93338	Contrat opération et entretien des usines 2026 - octobre 2026 \ Opération usines EU Farm Point - Mars à décembre 2026	02-414-20-444	1 891.25 \$	
				Opération usines EU Centre-Village - Mars à décembre 2026	02-414-30-444	11 701.49 \$	
				Opération usines EP Centre Village Mars à décembre 2026	02 412 30 444	28 338.56 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-0.01 \$	
35136	2026 10 06	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	324447	Quincailleries : ressorts, rondelle, écrou, boulons, vis \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	187 39 \$	187 39 \$
35137	2026-10-06	Centre de Verification Technique Outaouais	257722	Cam131: vérification mécanique \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	295.20 \$	295.20 \$
35138	2026-10-06	Cima	E102-0093819	Surveillance- Travaux de correction - fissure Ch. de la Rivière \ Infrastr. ch. Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	2 947.67 \$	2 947.67 \$
35139	2026-10-06	CN2I, Cooperative nationale de l'information independante	4163050	Publication d'appel d'offres - Auditeurs \ Publicité et information - journaux et revues	02-130-00-341	919.80 \$	919.80 \$
35140	2026 10 06	Construction DJL, Agence Wakefield	5004249824	5.13 tonnes d'asphalte EC-10 \ 13 tonnes d'asphalte EC-10	02-320-00-625	923 67 \$	3 371 45 \$
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-0.01 \$	
			5004266066	7.25 tonnes d'asphalte EC-10 \ 13 tonnes d'asphalte EC-10	02-320-00-625	1 305.37 \$	
			5004189581	22.23 Granulats - Ch. Wright \ MG20B	02-320-00-621	345.06 \$	
			5004189581.	56.35 Granulats - Ch. Cross Loop \ MG-112	02-320-00-621	444.26 \$	
				MG20B	02-320-00-621	353 13 \$	
				Pierre, concasse, gravier	02-320-00-621	-0.02 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-0.01 \$	
35141	2026-10-06	CONSTRUCTION FGK INC	Décompte 18	Décompte #18- libération solde retenue refection ch. de la Rivière \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	199 500.00 \$	199 500.00 \$
35142	2026-10-06	CONSULT'EAU	31203	Fluor Caserne #3 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	371.34 \$	371.34 \$
35143	2026-10-06	EPM OTTAWA	314125	LCCHOG - Appel de service réfrigérant CVCA \ LCCHOG - Appel de service réfrigérant CVCA	02-701-20-522	1 705.69 \$	1 705.69 \$
35144	2026-10-06	EPURSOL	126533	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU / 2026-09-15 \ Vidange des boues septiques - Fosses - Juillet à Nov 2026	02-415-30-522	1 319.19 \$	1 319.19 \$
35145	2026-10-06	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	74508369	Papier et agendas \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	97.26 \$	407.84 \$
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-120-00-670	65.23 \$	
			74349032	Cartouche et tampon encreur \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02 702 30 670	245.35 \$	
35146	2026-10-06	Francis Canada Truck Center Inc.	X1004387797:01	CAM127 V-ROD \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	310.44 \$	310.44 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	21 98 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	21.98 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	13.71 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	13.71 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-27.42 \$	
35147	2026-10-06	GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	48082	Hon prof.ingénérie- agrandissement usine EP \ Infrastructures - Hygiène du milieu (eau potable)	23-050-01-721	4 282.82 \$	4 282.82 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
35148	2026-10-06	GROUPE CLR/EXEL RADIO	int2686	Intérêt sur compte \ Intérêts et pénalités autres comptes à recevoir	54-139-91-000	20.64 \$	20.64 \$
35149	2026 10 06	HYDRO-QUÉBEC REVENUS AUTRES	499	Location sentier récréatif \ Location - Terrains	02-701-50-512	441 51 \$	1 766 02 \$
				Frais payés d'avance	58-291-10-000	1 324.51 \$	
35150	2026-10-06	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P2270405	1Livres fr \ livre fr	02-702-30-729	33.55 \$	3 911.32 \$
			P2269256	25 Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	745.24 \$	
			P2269247	25 livres fr \ Biens durables autres Livres, CD, DVD, etc	02 702 30 729	508.11 \$	
			P2269228	94 Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	2 624.42 \$	
35151	2026 10 06	MES PIECES AUTOPARTS	1-601004	CAM131: transmission \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	253 07 \$	426 72 \$
			1-601348	lubrifiant \ Huile, graisse	02-320-00-633	35.41 \$	
			1-600855	Liquide pour freins \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	75.86 \$	
			1-600795	TP benne: hose a essence et 12"" electric back \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	62.38 \$	
35152	2026-10-06	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	772566	Portable responsable environnement \ Biens durables- Ameublement, équip. bureau	02-470-00-726	1 603.90 \$	1 862.59 \$
			772698	Ajout liscence Adobe C Brunet TPIMD \ Cotisations à des associations et abonnements	02 130 00 494	258.69 \$	
35153	2026-10-06	MRC des Collines de l'Outaouais	2026-000304	Qurte-Part traitement déchet Avril et mai 2026 \ Org.municipaux-Quotes-parts MRC Élimination déchet	02-451-20-951	1 165.76 \$	7 718.37 \$
				Org.municipaux - Quotes-parts MRC transport Déchet	02-451-10-951	388.59 \$	
			2026-000366	Quote-Part MRC - traitement déchet juin 2026 \ Org.municipaux - Quotes-parts MRC transport Déchet	02-451-10-951	1 380 37 \$	
				Org.municipaux-Quotes-parts MRC Élimination déchet	02-451-20-951	4 141 11 \$	
			2026-000452	Quote-Part MRC- traitement des déchets - juillet 2026 \ Org.municipaux - Quotes-parts MRC transport Déchet	02-451-10-951	69.33 \$	
				Org.municipaux-Quotes-parts MRC Élimination déchet	02-451-20-951	207.98 \$	
			2026000517	Qutote-Part MRC- Traitement déchets - Aout 2026 \ Org.municipaux - Quotes-parts MRC transport Déchet	02-451-10-951	10.60 \$	
				Org.municipaux-Quotes-parts MRC Élimination déchet	02-451-20-951	31.79 \$	
			2026-000519	Carra (RREM) B.Nolan P18 et P19 \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	322.84 \$	
35154	2026-10-06	MUNICIPALITE DE LA PECHE	2026 000189	Credit ICI recyclage Aout 2026 \ Contrat collecte recyclage ICI Ajustement août 2026	02 452 10 446	-591.23 \$	263 409.34 \$
			2026-000190	Contrat collecte matières résiduelles - Septembre 2026 \ Contrat collecte déchets - Septembre 2026	02-451-10-446	23 236.95 \$	
				Contrat collecte déchets ICI - Septembre 2026	02-451-10-446	1 204.49 \$	
				Contrat collecte recyclage - Septembre 2026	02-452-10-446	36 293.61 \$	
				Contrat collecte recyclage ICI - Septembre 2026	02-452-10-446	1 182.47 \$	
				Contrat collecte compostage - Septembre 2026	02-452-35-446	43 675.56 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			2026-000187	Quote-part Mrc- traitement déchets et compost - MAI 2026 \ Org.municipaux - Quotes-parts MRC transport Déchet	02-451-10-951	6 826.46 \$	
				Org.municipaux-Quotes-parts MRC Élimination déchet	02-451-20-951	20 479.39 \$	
				Org.municipaux - Quotes-parts MRC Compost	02-452-40-951	6 997.48 \$	
			2026-000188	Quote-part- traitement des déchets et du compost - Juin 2026 \ Org.municipaux - Quotes-parts MRC transport Déchet	02-451-10-951	5 390.15 \$	
				Org.municipaux-Quotes-parts MRC Élimination déchet	02-451-20-951	16 170.43 \$	
				Org.municipaux - Quotes-parts MRC Compost	02-452-40-951	5 881.21 \$	
			2026 000133	Quote Part MRC traitement déchets et compost Janvier à Avril 2026 \ Org municipaux Quotes-parts MRC transport Déchet	02 451 10 951	19 898.70 \$	
				Org municipaux Quotes parts MRC Élimination déchet	02 451 20 951	59 696.09 \$	
				Org.municipaux - Quotes-parts MRC Compost	02-452-40-951	17 067.58 \$	
35155	2026 10 06	NOVILCO	22314	Tp benne: boitier de controle \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	80 16 \$	80 16 \$
35156	2026-10-06	Pyromatech	65264	Extincteur garage \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	201.10 \$	201.10 \$
35157	2026-10-06	Riobec Securite Inc.	477034	Bottes tpimd \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	145.74 \$	651.46 \$
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	145.73 \$	
			477774	Bottes TPIMD \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	146.58 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	146.60 \$	
			477775	Douche oculaires \ Médicaments et fournitures médicales	02-320-00-675	66 81 \$	
35158	2026-10-06	Robert Erwin Transport Inc.	20261672	Top Soil - Parc Radapaw \ Matières brutes - Terre	02-701-50-626	1 724.64 \$	2 069.57 \$
			20261884	Entreposage annuel 2026 - Matériaux contaminés avant dispo. sept \ Entreposage annuel matériaux contaminés avant disposition	02-320-00-999	344.93 \$	
35159	2026-10-06	SANIVAC OUTAOUAIS	1232992	Location 3 toilettes pour terrains sportifs - 1-09 au 28-09 \ Location 3 toilettes pour terrains sportifs 5 mois	02-701-50-516	265.59 \$	796.77 \$
			1232991	Location 3 toilettes pour terrains sportifs - 1-09 au 28-09 \ Location 3 toilettes pour terrains sportifs 5 mois	02-701-50-516	531.18 \$	
35160	2026-10-06	TESSIER RECREO-PARC	02711	Ensemble de réparation valve fontaine à boire \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	287.14 \$	287.14 \$
35161	2026-10-06	Tirecraft Service de Pneu K&S Kelly	REP133760	Pneu x2 \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-390-02-525	398.35 \$	398.35 \$
						906 931.08 \$	906 931.08 \$

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
611 803 434 106	HYDRO QUEBEC - SUPRESSION POTABLE 153 OLD CHELSEA (554)	2026-09-25	Électricité 2026 du 25-08 au 24-09 \ Électricité 2026	02-413-30-681	1 542.34 \$	1 542.34 \$
637 003 577 048	HYDRO QUEBEC - CC + CASERNE HG 161 CH. MONTAGNE (227)	2026-09-23	Électricité 2026 du 23-07 au 22-09 \ Electricite	02-701-20-681	462.71 \$	925.42 \$
			Electricite	02-220-00-681	462.71 \$	
665 803 237 695	HYDRO QUEBEC CHALET DE SERVICE HG 12 CH. DU PARC	2026-09-18	Électricité 2026 du 18-07 au 17-09 \ Électricité 2026	02 701 50 681	209.14 \$	209.14 \$
X00362509260922	BELL CANADA - CASERNE 2 (827-8787)	2026-09-22	Téléphone 2026 du 22-09 au 21-10 \ Téléphone 2026	02-220-00-331	137.98 \$	137.98 \$
X12982973260922	BELL CAND - USINE D'EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (827-5628)	2026-09-22	Téléphone 2026 du 22-09 au 21-10 \ Téléphone 2026	02-412-30-331	64 22 \$	64 22 \$
X12990174260922	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24CH. HUDSON (827-0624)	2026-09-22	Téléphone 2026 du 22-09 au 21-10 \ Téléphone 2026	02-412-30-331	58.47 \$	58.47 \$
X15212420260921	BELL CANADA - INTERNET 100 OLD CHELSEA (HDV)	2026-09-21	Internet 2026 21-09 au 20-10 \ Internet 2026	02-130-00-335	134.47 \$	134.47 \$
X1522422260921	BELL CANADA - INTERNET 161 ch. DE LA MONTAGNE	2026-09-21	Internet 2026 du 21 09 au 20 10 \ Internet 2026	02-220-00-335	34.47 \$	86.18 \$
			Internet 2026	02 702 30 335	17.23 \$	
			Internet 2026	02 701 20 335	34.48 \$	
X13030180260922	BELL CANADA - TRAIT. EAUX USÉES 233 OLD CHELSEA (827-2177)	2026-09-22	Téléphone 2026 du 22-09 au 21-10 \ Téléphone 2026	02-415-30-331	58.47 \$	58.47 \$
x12982987260922	BELL CANADA - USINE D'EAUX USÉES 28CH. HUDSON (827-5489)	2026-09-22	Téléphone 2026 du 22-09 au 21-10 \ Téléphone 2026	02-414-30-331	104 02 \$	104 02 \$
X14191957260922	BELL CANADA - LIGNE 269 JEAN-PAUL-LEMIEUX (827-0171)	2026-09-22	Téléphone 2026 du 22-09 au 21-10 \ Téléphone 2026	02-415-30-331	61.29 \$	61.29 \$
X00334322260979	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2026-09-19	Téléphone 2026 DU 19-09 AU 18-10 \ Téléphone 2026	02-701-20-331	426.63 \$	426.63 \$
X15067086260922	BELL CANADA - LIGNE DE FAX CASERNE 1 (5538)	2026-09-22	Ligne de fax 2026 du 22 09 au 21 10 \ Ligne de fax 2026	02-220-00-331	67.24 \$	67.24 \$
x00336644260919	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2026-09-19	Téléphone 2026 19-09 AU 18-10 \ Téléphone 2026	02-701-30-331	58.47 \$	58.47 \$
X10683957260919	BELL CANADA - Station pompage FP, 343. RIVIÈRE (459-2237)	2026-09-19	Téléphone 2026 DU 19/09 AU 18/10 \ Téléphone 2026	02-415-20-331	58 47 \$	58 47 \$
X14971629260922	BELL CANANDA - LIGNES RESTANTES HDV (9912)	2026-09-22	Téléphone 2026 du 22-09 au 21-10 \ Téléphone 2025 (827-2672)	02-130-00-331	98.27 \$	782.35 \$
			Téléphone 2025 (827-3912)	02-701-50-331	0.20 \$	
			Téléphone 2025 (827-4642)	02-130-00-331	98.27 \$	
			Téléphone 2025 (827-8653)	02-220-00-331	39.31 \$	
			Téléphone 2025 (827-8653)	02-702-30-331	19.65 \$	

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Téléphone 2025 (827-8653)	02-701-20-331	39.31 \$	
			Communication - Téléphonie	02-220-00-331	487.34 \$	
X13101692260922	BELL CANADA - STAT POMPAGE EAUX USÉES 50 CH. MILL (827-8867)	2026-09-22	Téléphone 2026 du 22-09 au 21-10 \ Téléphone 2026	02-415-30-331	58.47 \$	58.47 \$
X12975899260922	BELL CANADA - SUPRESS EAU POTABLE 153 OLD CHELSEA (827 9439)	2026-09-22	Téléphone 2026 du 22 09 au 21 10 \ Téléphone 2026	02-413-30-331	58.47 \$	58.47 \$
X10393963260919	BELL CANADA - Station pompage,FP,74 ch ST-CLEMENT (459-8654)	2026-09-18	Téléphone 2026 19-09 au 18-10 \ Téléphone 2026	02-415-20-331	58.47 \$	58.47 \$
X10683945260919	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2026-09-19	Téléphone 2026 19-09 au 18-10 \ Téléphone 2026	02-414-20-331	98 27 \$	98 27 \$
X11436616260901	BELL MOBILITY Inc.	2026-09-19	Cellulaires regroupés - Aout 2026 \ Communication - Cellulaire	02-390-01-331	341.24 \$	990.28 \$
			Communication - Cellulaire	02-320-01-331	486.76 \$	
			Communication - Cellulaire	02-220-01-331	108.19 \$	
			Téléphonie	02-120-01-331	54.09 \$	
					6 039.12 \$	6 039.12 \$

Liste des paiements

Sommaire

Chèques	289 985.40 \$
Chèques annulés	-2 898.52 \$
Dépôts	906 931.08 \$
Débit direct	6 039 12 \$
	<hr/>
	1 200 057.08 \$

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

6.1. a)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1394-26

RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

La conseillère/le conseiller _____ donne avis de motion, présente et dépose le projet de règlement portant le numéro 1394-26 intitulé « Règlement créant une réserve financière pour les élections municipales » et que lors d'une séance du conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

Le but dudit règlement est de créer une réserve financière afin de financer les dépenses liées à la tenue d'une élection partielle ou générale ou d'un référendum visé par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) (la « LERM »).

(conseillère/conseiller)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1394-26

RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

ATTENDU QUE les articles 1094.1 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) permettent aux municipalités de créer des réserves financières à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

ATTENDU QUE l'article 278.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) (la « LERM ») prévoit que toutes les municipalités doivent constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QU'une élection générale municipale doit être tenue tous les quatre ans et que celle-ci engendre des dépenses importantes pour la Municipalité lors de l'année d'élection;

ATTENDU QUE la création d'une réserve financière à cette fin permet d'étaler le financement des dépenses électorales;

ATTENDU QUE l'article 278.2 de la LERM prévoit que le conseil doit, après consultation de la présidente ou du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE l'article 278.2 de la LERM prévoit également que, lorsque le fonds est utilisé pour financer une élection partielle, le conseil doit pourvoir au remboursement des sommes utilisées d'ici la tenue de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 novembre 2026 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE toutes les formalités légales applicables à l'adoption du présent règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : CRÉATION ET OBJET DE LA RÉSERVE

Une réserve financière est créée par le présent règlement afin de financer les dépenses liées à la tenue d'une élection partielle ou générale ou d'un référendum visé par la LERM, y compris les activités préalables ou accessoires, notamment la division du territoire de la Municipalité aux fins électorales.

ARTICLE 3 : TERRITOIRE VISÉ

Cette réserve est créée au profit de l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea.

ARTICLE 4 : MONTANT PROJETÉ

Le montant projeté de cette réserve doit pourvoir au coût de la prochaine élection générale. Le conseil affecte à cette fin un montant au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux.

Lorsque le fonds est utilisé pour financer une élection partielle ou un référendum, le conseil pourvoit au remboursement des sommes utilisées d’ici la tenue de la prochaine élection générale.

Le montant projeté et les affectations annuelles sont établis conformément aux dispositions transitoires et permanentes de la LERM applicables à l’année électorale concernée.

Malgré ce qui précède, le conseil municipal peut modifier, par résolution, le montant de la somme annuelle affectée à la réserve financière pour les élections municipales.

ARTICLE 5 : MODE DE FINANCEMENT

Cette réserve est constituée des sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu’elles produisent.

Les sommes affectées à la réserve peuvent notamment provenir :

- d’une partie du fonds général;
- de l’excédent de fonctionnement accumulé;
- de toute autre source autorisée par la loi.

ARTICLE 6 : DURÉE D’EXISTENCE

Compte tenu de la fin pour laquelle cette réserve est créée, sa durée d’existence est indéterminée.

ARTICLE 7 : AFFECTATION DE L’EXCÉDENT

À la fin de l’existence de cette réserve, tout excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est affecté à l’excédent de fonctionnement accumulé.

Au plus tard lors de la dernière séance du conseil précédant la date à laquelle la réserve cesse d’exister, le directeur des finances et trésorier dépose un état des revenus et des dépenses de la réserve.

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 3^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2026.

Claudine Lacasse
Directrice générale

Brian Nolan
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 3 NOVEMBRE 2026
DATE DE L'ADOPTION :
RÉSOLUTION NUMÉRO :
DATE DE PUBLICATION :

6.1. b)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1395-26

RÈGLEMENT POUR ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1379-26 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL

La conseillère/le conseiller _____ donne avis de motion, présente et dépose le projet de règlement portant le numéro 1395-26 intitulé « Règlement pour abroger et remplacer le règlement numéro 1379-26 concernant la régie interne du conseil » et que lors d'une séance du conseil, il sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de mettre à jour les dispositions concernant la conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du conseil et des comités.

(conseillère/conseiller)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1395-26

**RÈGLEMENT POUR ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT NUMÉRO
1379-26 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL**

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut, en vertu de l'article 159.1 du Code municipal du Québec, adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil municipal et le maintien du bon ordre, du respect et de la civilité pendant les séances du Conseil, et qu'il y a également lieu d'établir des règles à ce sujet pour les séances des Comités ou des Commissions;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 13 avril 2026, la résolution portant le numéro 142-26 aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 1379-26 – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 1307-24 concernant la régie interne du Conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement portant le numéro 1379-26 concernant la régie interne du Conseil, et d'adopter un nouveau règlement sur le même sujet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement est donné à la séance ordinaire de ce Conseil municipal, soit le 3 novembre 2026, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

ATTENDU QUE le présent règlement est présenté et déposé à une séance ordinaire de ce Conseil municipal, soit le 3 novembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 – BUT

Le présent règlement a pour but d'édicter les règles et procédures s'appliquant à la conduite des débats et au maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du Conseil, des Comités ou des Commissions.

ARTICLE 3 – DÉFINITIONS

À moins de déclaration contraire, expresse ou résultant du contexte de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont, dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent article, et ce, sans limitation :

- a) **Code d'éthique** : Le Code d'éthique et de déontologie en matière municipale applicable aux membres du Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea.
- b) **CM** : Le Code municipal du Québec (LRQ c C-27.1).
- c) **Comité** : Tout Comité interne de la Municipalité ou un conseil, un Comité ou une Commission constituée par la Municipalité ou que la Municipalité doit avoir en vertu de l'avoir et sur lequel(laquelle) au moins un élu siège en sa qualité d'élu.

- d) **Conseil** : Le Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea.
- e) **Décorum** : Un ensemble de règles de bienséance qui sont d'usages dans une société soucieuse de garder son rang et qu'il convient d'observer dans certaines circonstances. L'étiquette aussi appelée bienséance est un ensemble de règles et de normes, appelé bonnes manières, qui gouverne le comportement en société. L'étiquette gouverne et restreint également la manière dont les gens interagissent et sert à exprimer le respect dû à autrui en vertu des normes sociales.
- f) **LERM** : Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec (LRQ c E-2.2).
- g) **Membre** : Un membre du Comité, qu'il soit membre du Conseil municipal ou non.
- h) **Membre du Conseil – Conseil municipal** : Le Maire et les Conseillers forment les membres du conseil de la Municipalité de Chelsea.
- i) **Municipalité** : La Municipalité de Chelsea.
- j) **Personne** : Toute personne physique ou morale, incluant notamment tout membre du conseil municipal, citoyen, employé de la Municipalité, promoteur, représentant d'un organisme, représentant d'un média, membre du public.
- k) **Président du Conseil** : Le Maire, le Maire suppléant ou, à défaut, un membre choisi parmi les conseillers présents lors de la séance, et ce, par résolution dûment proposée et appuyée.
- l) **Quorum** : Le quorum du conseil d'une municipalité locale est la majorité de ses membres.

SECTION I – SÉANCES DU CONSEIL

ARTICLE 4 – SÉANCES ORDINAIRES

À compter de l'adoption du présent règlement, les séances ordinaires du conseil auront lieu à 19 h dans la salle de banquet au Centre Meredith, sauf exceptions, les jours et mois suivants :

- Les mercredis, selon le calendrier de l'année en cours, publié en ligne sur le site web de la municipalité;
- Le conseil adopte une résolution établissant les dates et lieux des séances ordinaires au début de chaque année;
- Le conseil se réserve le droit de modifier l'horaire des séances, par résolution.

ARTICLE 5 – CAPTURE, ENREGISTREMENT ET DIFFUSION DES SÉANCES

Lorsque possible, les séances ordinaires et les séances extraordinaires du conseil municipal sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Municipalité de Chelsea ou sur une autre plateforme numérique, le cas échéant. La diffusion et l'enregistrement comprennent également la période de questions.

Lorsqu'il n'est pas possible de diffuser en direct, les séances sont enregistrées et publiées le prochain jour ouvrable sur la page Facebook de la Municipalité ou sur une autre plateforme numérique.

Elles seront accessibles sur le site web de la municipalité et seront conservées aux archives selon les délais du calendrier de conservation en vigueur.

À l'exception des journalistes, il est interdit à toute personne, autre que l'administration municipale, de procéder à la captation d'images ou de sons.

ARTICLE 6 – ORDRE DU JOUR

6.1 Personne responsable de préparer l'ordre du jour

L'ordre du jour est préparé par le Greffier ou la Greffière ou en cas de vacances par le Directeur général, ou toute personne désignée à cet effet par le Directeur général.

6.2 Collecte des propositions

Les membres du conseil municipal et le personnel municipal peuvent proposer des sujets à inclure à l'ordre du jour.

Les membres du conseil peuvent mentionner au Maire par écrit ou à l'oral les sujets qu'ils désirent mettre à l'ordre du jour tandis que chaque service devra transmettre au Greffier les sujets qu'ils souhaitent mettre à l'ordre du jour.

6.3 Évaluation des propositions

Le Greffier, en collaboration avec le Directeur général et le Maire ou la Mairesse, évaluent les propositions de sujet pour déterminer leur pertinence et leur urgence.

6.4 Préparation de l'ordre du jour préliminaire

Sur la base des propositions de sujets reçues et de l'évaluation effectuée, le Greffier prépare un ordre du jour préliminaire pour la prochaine réunion du conseil municipal.

6.5 Révision de l'ordre du jour

Les membres du conseil municipal peuvent soumettre des demandes de modifications à l'ordre du jour préliminaire en comité plénier. Le Greffier apporte les ajustements nécessaires à l'ordre du jour final.

6.6 Transmission de l'ordre du jour

L'ordre du jour de toute séance ordinaire doit être transmis aux membres du conseil, avec les documents utiles à la prise de décision, selon les dispositions et délais prévus au *Code Municipal*.

Une copie de l'ordre du jour est publiée sur le site web de la Municipalité au moins deux « 2 » jours juridiques francs avant la tenue de la séance, avec toutes les informations qui ne sont pas confidentielles.

Tous les documents transmis aux élus sont confidentiels tant qu'ils n'ont pas été rendus publics et l'information qui y est contenue ne peut être partagée.

6.7 Modification en séance du conseil

Le conseil peut en séance, décider du contenu final de l'ordre du jour, ajouter, modifier ou retirer des sujets.

Le conseil étudie les sujets qui lui sont soumis selon l'ordre du jour, sous réserve des modifications qu'il peut y apporter.

Le président du conseil présente les sujets à l'ordre du jour.

ARTICLE 7 – SÉANCES PUBLIQUES

Les séances du conseil sont publiques et ne durent qu'une seule séance à moins qu'elles ne soient ajournées.

Les séances du conseil sont présidées par le Maire ou le Maire suppléant ou, à défaut, par un(e) membre du conseil choisi parmi les conseillers présents.

ARTICLE 8 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Une séance du conseil comprend deux périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

- a) La première période de questions suit immédiatement le rapport du Maire ou de la Mairesse et peut porter sur tout sujet, et ce, sans égard aux sujets mentionnés à l'ordre du jour.

- b) La seconde période a lieu à la fin de la séance et peut également porter sur tout sujet, et ce, sans égard aux sujets mentionnés à l'ordre du jour.

Les deux périodes de questions sont régies par les règles prévues à cet article.

8.1 Question

L'intervention de la personne doit prendre la forme d'une question, être d'intérêt public et se rapporter à une matière d'intérêt public qui relève des attributions de la Municipalité, de son conseil, ou à un acte dont le membre du conseil à qui s'adresse la question est responsable, en tant que membre du conseil, ou aux intentions du conseil ou de ses membres relativement à une mesure réglementaire ou administrative de la Municipalité.

Est irrecevable, une question qui :

- est précédée d'un préambule inutile ou prolongé;
- contient une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion, une imputation de motif ou une insinuation;
- entraîne une réponse constituant une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle;
- porte sur une affaire pendante devant les tribunaux ou un organisme quasi judiciaire ou sur une affaire qui est sous enquête;
- devient un débat avec une ou des personnes de l'assistance, un ou des membres du conseil ou un ou des officiers municipaux;
- contient des propos vexatoires, contestataires, provocateurs, séditieux, obscènes, diffamatoires, accusateurs ou injurieux;
- qui est de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions et entraver le bon déroulement de la séance.

8.2 Réponse

Le président ou la présidente du conseil répond à la question ou peut céder la parole au membre du conseil visé par la question ou au Directeur général. Il ou elle peut soit y répondre immédiatement, y répondre à une séance subséquente ou y répondre par écrit ultérieurement pour permettre aux officiers municipaux de colliger l'information requise.

Le président ou la présidente du conseil peut refuser de répondre à une question posée et son refus ne peut être discuté d'aucune façon :

- si la question est contraire à l'intérêt public de fournir les renseignements demandés;
- si les renseignements demandés ne peuvent être obtenus qu'à la suite d'un travail considérable ne répondant pas à leur utilité;
- si la question porte sur les travaux d'un comité du conseil ou d'une commission d'enquête dont le rapport n'a pas encore été déposé au conseil;
- si la question ne porte pas sur l'administration municipale;
- si la question porte sur une affaire pendante devant les tribunaux ou un organisme quasi judiciaire.

Toutes les questions et réponses seront rendues disponibles sur le site web de la municipalité après la séance.

8.3 Durée de la période de questions

Chaque période de questions mise à la disposition des membres du public a une durée maximale de trente « 30 » minutes pour qu'ils puissent s'adresser au conseil sur les sujets touchant les affaires municipales et d'ordre public. Le président du conseil reçoit et décide en dernier ressort de la pertinence d'une question.

8.4 Procédure pour poser une question

Tout membre du public présent qui désire prendre la parole se voit accorder une période maximale de trois « 3 » minutes pour son intervention, après quoi, le président du conseil peut mettre fin à cette intervention.

Afin de poser une question, le membre du public DOIT :

- S'inscrire au registre prévu à cette fin avant le début de la séance du

conseil jusqu'à 18 h 50 pour une séance ordinaire;

- S'avancer à l'endroit désigné à cette fin;
- S'adresser au président; la question adressée doit être claire, succincte et sans préambule ni commentaire;
- S'identifier au préalable « nom, prénom et adresse » ou faire référence au groupe pour lequel on pose la question;
- Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question; toutefois, le président du conseil pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait et que le temps imparti pour la période de question n'est pas écoulé;
- S'adresser en termes polis et ne pas user d'un langage injurieux et hargneux.

8.5 Procédure pour déposer un document séance tenante

Toute personne qui souhaite déposer un document peut le faire durant la période de questions en le déposant au Greffier ou son représentant au moment de poser sa question.

Les documents déposés lors de la période de questions seront transmis aux élus de manière électronique ou par tout autre moyen.

8.6 Prolongation de la période de questions

La période de questions peut être prolongée par une décision à la majorité des membres du conseil présents.

8.7 Nombre de questions posées

Il est possible de poser un maximum de trois questions sur le même sujet lors d'une séance du conseil, à moins que la durée maximale de la période de questions n'ait pas été atteinte.

ARTICLE 9 – PRÉSENTATION DES SUJETS

Les sujets de délibération sont appelés dans l'ordre inscrits à l'ordre du jour, à moins d'une décision contraire du président ou de la présidente du conseil ou de la majorité des membres du conseil alors présents.

ARTICLE 10 – OBSERVANCE DE L'ORDRE ET DU DÉCORUM

Le président ou la présidente du conseil fait observer l'ordre et le décorum et les personnes de l'assistance doivent respecter l'ordre, le décorum et les procédures du présent règlement pour le bon fonctionnement de la séance et des périodes de questions.

Quiconque s'adresse à un(e) membre du conseil ou à un(e) fonctionnaire présent doit le faire par des propos polis et respectueux.

À ce titre, le président ou la présidente du conseil peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du conseil de toute personne, sauf un/une élu(e), qui en trouble l'ordre.

Il est interdit pour toute personne :

- de s'exprimer sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation du président ou de la présidente du conseil;
- d'interrompre quelqu'un qui a déjà la parole, à l'exception du président ou de la présidente qui peut rappeler quelqu'un à l'ordre;
- de distribuer tout document, dépliant, imprimé dans la salle du conseil municipal;
- de troubler, chahuter, crier, déranger, harceler, invectiver, retarder ou

empêcher le déroulement d'une séance du conseil ou d'une période de questions;

- d'entreprendre un débat avec le public présent.

ARTICLE 11 – RESPECT DU DROIT DE PAROLE

Le président ou la présidente assure la bonne marche et le bon fonctionnement des séances du conseil et voit à faire respecter le droit de parole de chacun des membres du conseil.

ARTICLE 12 – DIVISION DU CONSEIL

Quand le président ou la présidente du conseil constate qu'il y a division au sein du conseil pour l'adoption d'une résolution, de ses amendements, il ou elle doit demander le vote sur la résolution principale, ou ses amendements après avoir laissé un droit de parole à chaque membre du conseil.

ARTICLE 13 – DROIT DE VOTE ET SANCTIONS

Le président ou la présidente, lors d'une séance du conseil, a droit de vote. Les autres membres du conseil présents à la séance sont tenus, sous peine de sanctions prévues par la Loi, de voter, à moins d'exemption ou d'empêchement en raison de leur intérêt personnel conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités* « L.R.Q., c E-2.2 ».

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un(e) membre du conseil qui est présent au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il/elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt avec le début des délibérations sur cette question et s'abstenir de participer à celles-ci et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Lorsque la question est prise en considération lors d'une séance à laquelle le membre n'est pas présent, il doit divulguer la nature générale de son intérêt dès la première séance suivante à laquelle il est présent, le tout en conformité de la LERM.

ARTICLE 14 – VOTE ET PARTAGE DES VOIX

Tout vote doit se donner de vive voix et quand il y a partage égal des voix, la décision est considérée comme rendue dans la négative. Un(e) membre du conseil peut toujours faire enregistrer formellement sa dissidence, séance tenante.

ARTICLE 15 – APPEL À L'ORDRE

Le président ou la présidente dirige les délibérations, elles doivent se dérouler avec politesse, calme, dignité, ainsi qu'à haute et intelligible voix. Un manquement à ces règles de conduite doit faire l'objet d'un appel à l'ordre de la part du président.

Le président ou la présidente peut se faire accompagner par le Directeur Général et le Greffier.

ARTICLE 16 – PARTICIPATION AU DÉBAT

Quand un(e) membre du conseil désire participer au débat, il ou elle adresse la parole au président ou à la présidente. Il ou elle limite son intervention au sujet débattu en évitant toute allusion blessante ou parole offensante. S'il arrive que deux « 2 » ou plusieurs membres parlent en même temps, le président ou la présidente désigne celui ou celle qui parle le premier/la première.

ARTICLE 17 – DROIT DE PAROLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU GREFFIER – LECTURE DE LA RÉOLUTION

Tout membre du conseil peut, de droit, requérir en tout temps durant le cours du débat, que la résolution discutée lui soit lue.

À la demande du président ou de la présidente, le Directeur général, ou le Greffier peut donner son avis ou présenter les observations ou suggestions qu'il juge opportunes relativement aux questions en délibération.

ARTICLE 18 – DURÉE DE PAROLE D'UN(E) MEMBRE DU CONSEIL

Aucun(e) membre ne peut parler durant plus de cinq « 5 » minutes chaque fois, sans le consentement du président ou de la présidente du conseil.

ARTICLE 19 – DÉPÔT D'UN PROJET DE RÉOLUTION ET D'AVIS DE MOTION

Les projets de résolutions et d'avis de motion devant être inscrits à l'ordre du jour du conseil sont soumis par écrit au Directeur général au moins dix « 10 » jours ouvrables avant la tenue de la séance du conseil.

ARTICLE 20 – OBLIGATION DU DÉLAI DE 10 JOURS OUVRABLES

Un projet de résolution doit être remis au Directeur général ou à la Directrice générale dans le délai indiqué à l'article 19 pour être pris en considération par le conseil.

ARTICLE 21 – DÉPÔT SÉANCE TENANTE D'UN PROJET DE RÉOLUTION

Malgré les dispositions des articles 19 et 20, le conseil peut, séance tenante, ajouter, par écrit, un projet de résolution à l'ordre du jour sur un vote de la majorité des membres du conseil présents à une séance ordinaire.

ARTICLE 22 – RETIRER UNE RÉOLUTION

Une résolution peut être retirée avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents.

ARTICLE 23 – RÉOLUTION POUR DIFFÉRER

Une résolution pour différer ou renvoyer à un comité exclut toute discussion de la résolution principale et n'est pas sujette à débat.

ARTICLE 24 – AMENDEMENT POUR RETRANCHER, AJOUTER OU MODIFIER

Lorsqu'un amendement est proposé pour « retrancher », « ajouter » ou encore « modifier », le texte dont on propose l'amendement doit être lu d'abord tel qu'il est, puis le mot, la phrase ou le paragraphe que l'on propose de retrancher, modifier ou ajouter ou ceux que l'on veut y substituer, et enfin, le texte dans son entièreté tel qu'il se lirait s'il était amendé.

Lorsqu'une demande d'amendement est faite, le conseil doit d'abord voter sur l'amendement présenté. Lorsque l'amendement est adopté, le conseil vote alors sur le projet original tel qu'amendé.

Lorsque l'amendement n'est pas adopté, le conseil vote sur le projet original. Les règles applicables au vote sur le projet original s'appliquent aux règles concernant le vote d'amendement.

ARTICLE 25 – PLUSIEURS AMENDEMENTS – VOTE

Si un ou plusieurs amendements sont faits à une résolution qui n'est pas encore décidée, le vote sera d'abord pris sur l'amendement qui aura été fait et présenté en dernier lieu et si cet amendement est rejeté, le vote sera ensuite pris sur l'amendement précédant immédiatement le dernier, enfin, en dernier lieu, sur la résolution principale.

ARTICLE 26 – RÈGLEMENT

Un règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné séance tenante et être lu (sauf s'il y a une dispense de lecture) et adopté à une autre séance tenue à un jour ultérieure. Au moment de l'avis de motion, le projet de règlement est présenté et déposé.

ARTICLE 27 – AVIS DE MOTION

L'avis de motion doit indiquer sommairement l'objet du projet de règlement et le nom du proposeur.

ARTICLE 28 – SÉANCES EXTRAORDINAIRES

Une séance extraordinaire (spéciale) peut être convoquée en tout temps par le chef (Maire/Mairesse), le Directeur général ou la Directrice générale, ou par deux « 2 » membres du conseil, en donnant par écrit un avis spécial d'une telle séance à tous les membres du conseil autres que ceux qui la convoquent.

Les séances extraordinaires peuvent être tenues en mode virtuelle ou d'une manière hybride (en présentiel et virtuelle en même temps).

ARTICLE 29 – AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation doit être transmis au conseil 2 jours avant le jour fixé pour la séance, que ce soit pour une séance ordinaire ou une séance extraordinaire, et ce, selon les dispositions et délais prévus au *Code Municipal*.

ARTICLE 30 – SUJETS ET AFFAIRES MENTIONNÉS DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf sur consentement unanime des membres du conseil s'ils sont tous présents.

ARTICLE 31 – SANS AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil peuvent siéger en séance extraordinaire sans avis de convocation s'ils sont tous présents. Le conseil doit alors adopter, au consentement unanime de ses membres, l'ordre du jour de la séance. À défaut d'unanimité, la séance ne peut avoir lieu.

ARTICLE 32 – SANCTION

Toute personne, sauf un/une élu(e), qui contrevient au présent règlement est passible d'expulsion immédiate par le président de séance, et ce, sans avis préalable.

Elle s'expose également à des sanctions pécuniaires et ce tel que mentionné par le règlement uniformisé RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la Municipalité de Chelsea.

SECTION II : COMITÉ PLÉNIER

ARTICLE 33 – TENUE DES RENCONTRES

Les comités pléniers se tiennent le mardi qui précède la séance ordinaire du conseil afin de procéder à l'étude des projets de résolutions devant faire partie de la séance du conseil en présence des élus, du Directeur général ou de la Directrice générale, ou son adjoint(e), ainsi que du Greffier ou de la Greffière.

ARTICLE 34 – ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER

L'ordre du jour du comité plénier est préparé par le Greffier ou la Greffière en collaboration avec le Directeur général ou la Directrice générale et le Maire ou la Mairesse.

L'ordre du jour du comité plénier et tous les documents qui y sont joints sont confidentiels.

ARTICLE 35 – REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droit tout règlement antérieur, ainsi que toutes dispositions, résolutions ou directives du conseil inconciliables.

ARTICLE 36 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Claudine Lacasse
Directrice générale

Brian Nolan
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 3 NOVEMBRE 2026
DATE DE L'ADOPTION :
RÉSOLUTION NUMÉRO :
DATE DE PUBLICATION :

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

6.2. a)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE CIVILE – GESTION DES EAUX PLUVIALES ET AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS PUBLIC À LA RIVIÈRE GATINEAU AU CHEMIN BURNETT (ABROGE ET REMPLACE LA RÉOLUTION NUMÉRO 235-26)

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a mandaté la firme KAP afin de réaliser un plan d'aménagement de la rive du chemin Burnett dans le dossier d'accès public à la rivière Gatineau et que la firme a conclu que la pérennité des aménagements proposés est tributaire d'une gestion adéquate des eaux de ruissellement;

ATTENDU QUE l'aménagement projeté nécessite la conception d'ouvrage de drainage ainsi que la réalisation de calculs hydrologiques relevant d'une expertise en ingénierie civile et que la firme KAP a recommandé le recours à une firme spécialisée en ingénierie civile afin d'élaborer une solution de gestion des eaux pluviales adaptée au site;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a consulté la firme Équipe Laurence inc. déjà mandatée dans le cadre du projet de réaménagement de la Voie Verte Chelsea pour le stationnement du chemin Burnett;

ATTENDU QUE la firme Équipe Laurence inc. a soumis une offre de services complémentaires pour la réalisation des études et recommandations requises relativement à la gestion des eaux pluviales au montant de 20 178,11 \$, incluant les taxes, soit un montant net de 18 425,31 \$;

ATTENDU QUE les frais additionnels qui pourraient être requis advenant la nécessité d'obtenir une autorisation environnementale auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ne sont pas inclus dans ce mandat;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1301-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie civile pour l'analyse et la conception des mesures de gestion des eaux pluviales nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la rive du chemin Burnett à la firme Équipe Laurence inc. au montant de 20 178,11 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger et remplacer la résolution numéro 235-26 adoptée le 7 juillet 2026.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-080-00-721 (Infrastructures – Loisirs et culture), règlement d'emprunt numéro 1301-24.

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

**Séance ordinaire du 7 juillet 2026 sous la présidence de son
honneur le Maire Brian Nolan, dûment convoquée et à
laquelle il y avait quorum**

235-26

**OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE CIVIL
– GESTION DES EAUX PLUVIALES ET AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS PUBLIC À
LA RIVIÈRE GATINEAU AU CHEMIN BURNETT**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a mandaté la firme KAP afin de réaliser un plan d'aménagement de la rive du chemin Burnett dans le dossier d'accès public à la rivière Gatineau et que la firme a conclu que la pérennité des aménagements proposés est tributaire d'une gestion adéquate des eaux de ruissellement;

ATTENDU QUE l'aménagement projeté nécessite la conception d'ouvrage de drainage ainsi que la réalisation de calculs hydrologiques relevant d'une expertise en ingénierie civile et que la firme KAP a recommandé le recours à une firme spécialisée en ingénierie civile afin d'élaborer une solution de gestion des eaux pluviales adaptée au site;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a consulté la firme Équipe Laurence déjà mandatée dans le cadre du projet de réaménagement de la Voie Verte Chelsea pour le stationnement du chemin Burnett;

ATTENDU QUE la firme Équipe Laurence a soumis une offre de services complémentaires pour la réalisation des études et recommandations requises relativement à la gestion des eaux pluviales;

ATTENDU QUE les coûts prévus pour ce mandat sont de 15 000,00 \$ plus taxes excluant les frais additionnels qui pourraient être requis advenant la nécessité d'obtenir une autorisation environnementale auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Renaud appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie à la firme Équipe Laurence le mandat de services professionnels en ingénierie civile visant l'analyse et la conception des mesures de gestion des eaux pluviales nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la rive du chemin Burnett.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 sous la présidence de son
honneur le Maire Brian Nolan, dûment convoquée et à
laquelle il y avait quorum

-2-

235-26 (suite)

COPIE CERTIFIÉE



Claudine Lacasse
Directrice générale



Brian Nolan
Maire

Municipalité de Chelsea
100, chemin d'Old Chelsea
Chelsea (Québec)
J9B 1C1

Téléphone :
819 827-1124
Télécopieur :
819 827-4594

	O	C		O	C		O	C
Direction générale	☐	☐	Urbanisme	☐	☐	Communications	☐	☐
Finances	☐	☐	Travaux Publics	☐	☐	Incendies	☐	☐
Ressources humaines	☐	☐	Loisirs	☒	☐	Greffes	☐	☐
			Environnement	☐	☐	Mobilité active & durable	☐	☐

6.2. b)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

OCTROI DES CONTRATS ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE BOYAUX D'INCENDIE ET DE LANCES DE COMBAT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2026, certains projets pour le Service de sécurité incendie ont été approuvés et les montants nets suivants ont été prévus :

PROJET	MONTANT NET
Boyaux d'incendie	16 500,00 \$
Lances de combat	10 000,00 \$

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix pour chaque projet;

ATTENDU QUE les prix suivants ont été soumis :

PROJET	SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Boyaux d'incendie	CMP Mayer inc.	15 795,27 \$	14 423,18 \$
	Boivin & Gauvin inc.	15 914,79 \$	14 532,33 \$
Lances de combat	CMP Mayer inc.	10 851,34 \$	9 908,72 \$

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les soumissions déposées sont conformes et recommandées par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'achat des boyaux d'incendie et des lances de combat seront remboursés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie les contrats suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
CMP Mayer inc. (boyaux d'incendie)	15 795,27 \$
CMP Mayer inc. (lances de combat)	10 851,34 \$

6.2. b)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 24 331,90 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique).

6.2. c)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

**OCTROI DE MANDAT POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE
L'ACCÈS À L'EAU
(ABROGE ET REMPLACE LA RÉOLUTION NUMÉRO 284-26)**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (SLSCVC) a rencontré le conseil municipal les 17 février et 25 mai 2026 afin de discuter de l'orientation stratégique à privilégier pour le dossier d'accès à l'eau;

ATTENDU QUE le SLSCVC a procédé à une demande de prix auprès de deux firmes spécialisées afin d'obtenir un accompagnement professionnel pour un mandat de planification stratégique de l'accès à l'eau;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, deux soumissions ont été reçues :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
BC2 Groupe Conseil inc.	17 706,15 \$	16 168,08 \$
CSW Landscape Architects Limited	35 090,37 \$	32 042,19 \$

ATTENDU QUE le SLSCVC a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme BC2 Groupe Conseil inc. est la plus basse conforme et recommandée par le SLSCVC;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme BC2 Groupe Conseil inc. au montant de 17 706,15 \$, incluant les taxes, pour un mandat d'accompagnement de planification stratégique de l'accès à l'eau représente un montant net de 16 168,08 \$;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2026 et qu'elle sera payée à même l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le mandat d'accompagnement de planification stratégique de l'accès à l'eau au montant de 17 706,15 \$, incluant les taxes, à la firme BC2 Groupe Conseil inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 16 168,08 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger et remplacer la résolution numéro 284-26 adoptée le 6 octobre 2026.

6.2. c)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-411 (Honoraires professionnels autres).



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 sous la présidence de son
honneur le Maire Brian Nolan, dûment convoquée et à
laquelle il y avait quorum

284-26

**OCTROI DE MANDAT À LA FIRME BC2 POUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE
DE L'ACCÈS À L'EAU**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (SLSCVC) a rencontré le conseil municipal les 17 février et 25 mai 2026 afin de discuter de l'orientation stratégique à privilégier pour le dossier d'accès à l'eau;

ATTENDU QUE le SLSCVC a entrepris des démarches auprès des firmes spécialisées afin d'obtenir un accompagnement professionnel pour un mandat de planification stratégique de l'accès à l'eau;

ATTENDU QUE la firme BC2 est le plus bas soumissionnaire conforme, possède une expertise reconnue en urbanisme, en aménagement du territoire ainsi qu'en sports, loisirs et récréotourisme;

ATTENDU QUE la Municipalité n'avait pas prévu cette dépense au budget 2026, mais qu'elle souhaite tout de même avancer dans le développement d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'accès à l'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Susan Young, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil autorise l'octroi d'un mandat à la firme BC2 pour un mandat de planification stratégique de l'accès à l'eau d'un montant de 15 433,16 \$ taxes nettes et ce, à même le surplus non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE



Claudine Lacasse
Directrice générale



Brian Nolan
Maire

Municipalité de Chelsea
100, chemin d'Old Chelsea
Chelsea (Québec)
J9B 1C1

Téléphone :
819 827-1124
Télécopieur :
819 827-4594

	O	C		O	C		O	C
Direction générale	☐	☐	Urbanisme	☐	☐	Communications	☐	☐
Finances	☐	☒	Travaux Publics	☐	☐	Incendies	☐	☐
Ressources humaines	☐	☐	Loisirs	☒	☐	Greffé	☐	☐
			Environnement	☐	☐	Mobilité active & durable	☐	☐

6.2. d)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

OCTROI DU MANDAT POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU) POUR LE RÉSEAU DU SECTEUR FARM POINT

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

ATTENDU QUE le PGA-Eau permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

ATTENDU QUE le 31 mars 2025, la Municipalité a octroyé de gré à gré le mandat à la firme 9255-0821 Québec inc. (Maxxum Gestion d'Actifs) pour la réalisation du PGA-Eau pour le réseau du secteur centre-village au montant de 20 833,47 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé un prix pour la réalisation du PGA-Eau pour le réseau du secteur Farm Point et que la firme a soumis un prix de 9 554,42 \$, incluant les taxes, soit un montant net de 8 724,46 \$;

ATTENDU QUE ces dépenses seront remboursées à même le budget de fonctionnement des secteurs desservis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le mandat pour la réalisation du PGA-Eau pour le réseau du secteur Farm Point au montant de 9 554,42 \$, incluant les taxes, à la firme 9255-0821 Québec inc. (Maxxum Gestion d'Actifs).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil entérine l'octroi du mandat pour la réalisation du PGA-Eau pour le réseau du secteur centre-village.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-415-20-411 (Honoraires professionnels – Scientifique et génie), secteur Farm Point

02-415-30-411 (Honoraires professionnels – Scientifiques et génie), secteur centre-village

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

6.3. a)

Séance du 3 novembre 2026 / November 3, 2026 ordinary sitting

AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC BELL CANADA POUR LE DÉPLACEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE les travaux de réfection sur le chemin de la Rivière ont été effectués et que le déplacement des utilités publiques de Bell Canada est nécessaire pour terminer les travaux;

ATTENDU QUE Bell Canada a soumis une entente sous le numéro I65821 qui énumère les travaux à effectuer au montant de 89 380,62, incluant les taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité doit assumer les frais de déplacement et ceux-ci seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1173-20;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise la signature de l'entente numéro I65821 avec Bell Canada au montant de 89 380,62 \$, incluant les taxes, pour le déplacement des utilités publics sur le chemin de la Rivière.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1173-20.

6.3. b)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

PAIEMENT POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-MEECH, ENTRE LE CHEMIN DUNLOP ET LA PROMENADE DE LA GATINEAU

ATTENDU QUE par la résolution numéro 226-20, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Couillard Construction Limitée au montant de 4 300 011,63 \$, incluant les taxes, pour des travaux de réfection sur le chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et la Promenade de la Gatineau;

ATTENDU QU’à ce jour, un montant de 371 941,99 \$, incluant les taxes, a été autorisé pour les travaux de réfection supplémentaires, soit les ordres de changement numéro 01 à 14;

ATTENDU QUE l’entrepreneur a dû prolonger la période de couverture de ses assurances (chantier et wrap-up), excédant la durée normale prévue à son contrat selon le Bureau de normalisation du Québec (BNQ);

ATTENDU QUE les coûts supplémentaires suivants sont soumis:

Description		Prix unitaire	Quantité	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS				
ODC-15	Prolongation assurances (chantier et Wrap-up)	39 597,54 \$	Global	39 597,54 \$
Sous-total travaux non prévus				39 597,54 \$
Taxes 9,0 %				3 563,78 \$
TOTAL				43 161,32 \$

ATTENDU QUE la compagnie Couillard Construction Limitée a soumis un prix de 43 161,32 \$, incluant les taxes, pour le prolongement de ses assurances (ODC-15);

ATTENDU QUE la firme Les Services exp inc. a analysé le prix soumis par la compagnie Couillard Construction Limitée et recommande cette dépense supplémentaire;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires seront financés par le règlement d’emprunt numéro 1143-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise la dépense supplémentaire à Couillard Construction Limitée au montant de 43 161,32 \$, incluant les taxes, pour l’ordre de changement numéro 15.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.3. b)

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1143-19.

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

6.6) DIVERS / VARIOUS

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

6.7. a)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

PERMANENCE DE MONSIEUR CÉDRIC WILLIAMS AU POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 122-26 la Municipalité embauchait Monsieur Cédric Williams au poste de Responsable du service des communications;

ATTENDU QUE la Directrice générale recommande la permanence de Monsieur Williams en date du 14 octobre 2026 puisqu'il rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que Monsieur Cédric Williams soit confirmé à titre d'employé permanent et qu'il jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cadres de la Municipalité en date du 14 octobre 2026.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7. b)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

DÉMISSION DE L'EMPOYÉ.E NUMÉRO 930

ATTENDU QUE le 19 octobre 2026, la Municipalité recevait la démission de l'employé.e numéro 930 effective le 3 novembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'accepter la démission de l'employé.e numéro 930 et de le/la remercier pour son travail et son dévouement au sein de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7. c)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

NOMINATION DE MADAME MANON PROULX À TITRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

ATTENDU QUE la résolution 174-25 nommait le Directeur du Service des finances à titre de trésorier de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un trésorier adjoint ou une trésorière adjointe afin d'assurer la continuation des services en l'absence du Directeur du service des finances et trésorier;

ATTENDU QUE Madame Manon Proulx occupe le poste de Directrice adjointe du service des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que Madame Manon Proulx soit nommée trésorière adjointe.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7. d)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

DÉMISSION DE L'EMPOYÉ.E NUMÉRO 886

ATTENDU QUE le 14 octobre 2026, la Municipalité recevait la démission de l'employé.e numéro 886 effective le 13 novembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'accepter la démission de l'employé.e numéro 886 et de le/la remercier pour son travail et sa contribution au sein de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /
SITE PLANNING AND
ARCHITECTURAL INTEGRATION
PROGRAMS**

7.2. a)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE ATTACHÉE – 528, ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 1

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 637 511 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 528, route 105, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée au bâtiment pour l'établissement Centre éducatif de Chelsea;

ATTENDU QUE l'enseigne attachée, d'une dimension de 1,52 m sur 3,05 m, pour une superficie totale d'environ 4,64 m², serait apposée sur la façade avant du bâtiment. Celle-ci serait fabriquée en Alupanel avec impression portant l'inscription « Centre éducatif de Chelsea », accompagnée de différents éléments graphiques illustrés;

ATTENDU QUE l'enseigne devra être conforme aux critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22;

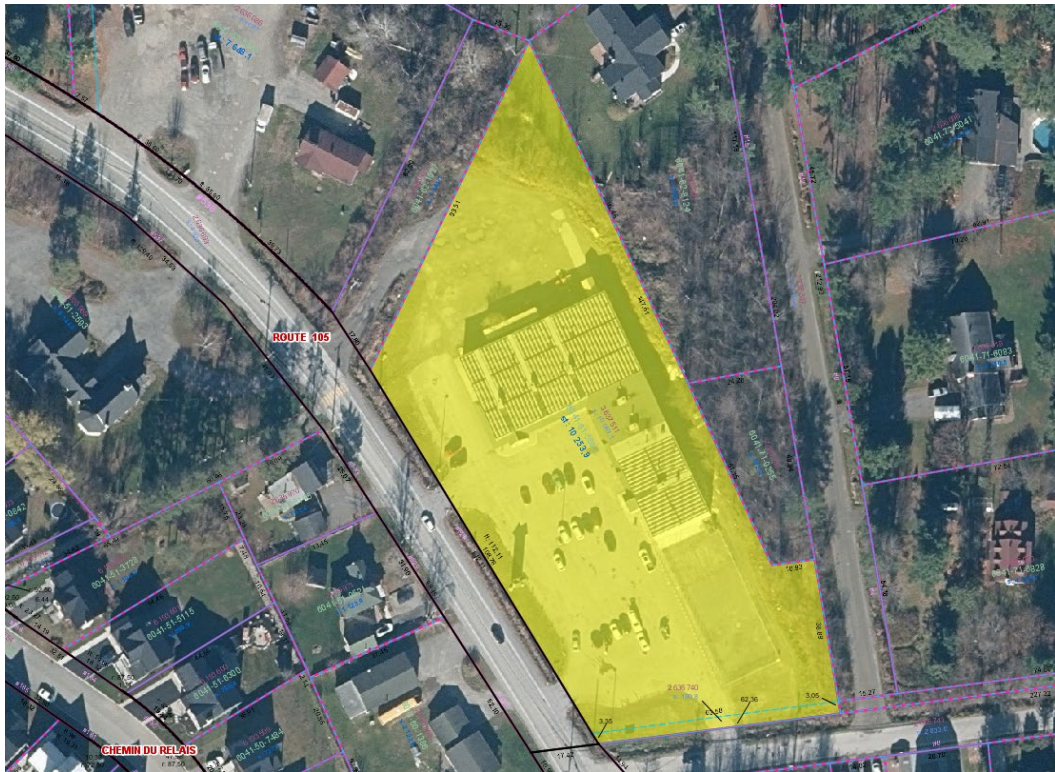
ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance ordinaire du 7 octobre 2026, a entériné la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) visant l'approbation de la présente demande à l'égard du présent plan, avec conditions, en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- approuve avec conditions en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22, un PIIA, sur le lot 3 637 511 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 528, route 105, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée au bâtiment;
- conditionnellement :
 - à ce que l'enseigne soit déplacée de manière que son bord soit aligné verticalement avec l'extrémité droite de la fenêtre située à sa droite.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente autorisation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits à la demande 2026-20011, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.



LOCALISATION – 528, ROUTE 105
PIIA - ENSEIGNE COMMERCIALE



ÉLÉVATION GRAPHIQUE
Échelle : 1/8" = 1'-0"



ÉLÉVATION GRAPHIQUE
Échelle : 3/8" = 1'-0"

Superficie : 50 pi² 4.65 m²

Logo original modifié pour visibilité



SUDD



Projet projeté

EMPLACEMENT PROPOSÉ PAR LE SUDD – 528, ROUTE 105
PIIA - ENSEIGNE COMMERCIALE



ENSEIGNES COMMERCIALES AVOISINANTES – 528, ROUTE 105
PIIA – ENSEIGNE COMMERCIALE

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

**7.4) PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE /
SPECIFIC PROJECTS OF
CONSTRUCTION, MODIFICATION OR
OCCUPATION OF A BUILDING**

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

7.5. a)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1396-26

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CONTRÔLE PROVISOIRE DES INTERVENTIONS LIÉES À L'ALIMENTATION EN EAU, AUX ÉGOUTS ET À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

La conseillère/le conseiller _____ donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 1396-26 intitulé « Règlement établissant un contrôle provisoire des interventions liées à l'alimentation en eau, aux égouts et à l'assainissement des eaux » sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil municipal.

Ce règlement a pour objet de reconduire, pour une période maximale de deux ans, les interdictions temporaires visant les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des systèmes d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement, ou d'entraîner une insuffisance des ressources en eau ou une détérioration de leur qualité. Le projet vise également à préciser certaines dispositions et à instaurer une exception de faible charge assujettie à un plafond collectif de dix unités d'eau.

Le projet de règlement est déposé en séance, et des copies en sont rendues disponibles conformément à la loi.

(conseillère/conseiller)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1396-26

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CONTRÔLE PROVISOIRE DES
INTERVENTIONS LIÉES À L'ALIMENTATION EN EAU, AUX ÉGOUTS ET À
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

À VENIR

7.6) DIVERS / VARIOUS

8) ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

**9) TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET
MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS,
INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**

**10) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS,
CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

10. a)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES – VOLET DES IMPACTS LOCAUX (VIL) POUR LA RESTAURATION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA GARE DES CASCADES

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes – Volet des impacts locaux (VIL), afin de soutenir la restauration et l'aménagement de la gare des Cascades, pour un montant maximal de 194 000,00 \$;

ATTENDU QUE cette aide financière représenterait 50 % des coûts admissibles du projet, l'autre 50 % étant assumé par la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière sera préparée et présentée par les employés du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, puis soumise au conseil municipal pour recommandation;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés sur le territoire de la Municipalité de Chelsea à compter de 2027 et que les sommes prévues pour la réalisation du projet ont été inscrites sur le Plan triennal d'immobilisations;

ATTENDU QUE cette demande de financement est complémentaire à la subvention de 127 000 \$ déjà obtenue auprès de Patrimoine canadien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant jusqu'à un maximum de 194 000,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

10. b)

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

APPUI DE PRINCIPE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE – TERRAIN CHELSEA 1

ATTENDU QUE le Club de Soccer des Collines a manifesté son intérêt à aménager un terrain de soccer à surface synthétique sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le terrain de soccer Chelsea 1 a été identifié comme l'emplacement privilégié pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le terrain actuel présente des dimensions approximatives de 91 mètres sur 59 mètres, alors que les dimensions recommandées pour le projet sont de 100 mètres sur 60 mètres;

ATTENDU QUE la réalisation du projet nécessiterait des analyses supplémentaires afin d'évaluer sa faisabilité technique, environnementale et réglementaire, notamment en raison des dimensions du terrain et de la proximité des infrastructures existantes;

ATTENDU QUE le Club de Soccer des Collines propose de prendre en charge la totalité des coûts associés au projet, incluant les études, les services professionnels et les travaux d'aménagement, et ce, sans contribution financière de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le Club de Soccer des Collines serait invité à présenter un projet détaillé comprenant notamment les études de faisabilité, les considérations environnementales, les coûts estimés et les modalités de réalisation;

ATTENDU QUE les modalités relatives à la propriété, à l'utilisation, à l'entretien et au remplacement éventuel de la surface synthétique devraient être définies dans une entente entre la Municipalité et l'organisme;

ATTENDU QUE toute autorisation définitive de réalisation du projet ainsi que toute entente avec l'organisme seraient soumises à l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déterminer son intérêt à poursuivre l'analyse de ce projet avant que des démarches supplémentaires soient entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil donne son accord de principe à la poursuite des démarches visant à évaluer la faisabilité de l'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au terrain Chelsea 1.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

11) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

Séance ordinaire du 3 novembre 2026 / November 3, 2026, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette séance
ordinaire soit levée.